

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010



- Généralités du service
- Indicateurs techniques - financiers et environnementaux
- Prévention - Communication



SOMMAIRE



Préambule : La réglementation 2

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS DU SERVICE

- Actions marquantes en 2010 4
- Présentation générale du SMICTOM 6
- Détail du service apporté aux habitants 8

CHAPITRE 2 : INDICATEURS TECHNIQUES

- Tonnages totaux collectés sur le SMICTOM 12
- Collecte au porte à porte 13
- Centre de tri 20
- Déchetteries 24
- Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED) 29
- Services proposés aux professionnels 32

CHAPITRE 3 : INDICATEURS FINANCIERS

- Compte administratif 2010 34
- Coûts calculés par flux selon la méthode ComptaCoût 36
- Évolution du produit appelé auprès des communautés 40
- Zoom sur : « La tarification incitative » 40

CHAPITRE 4 : INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- Bilan Valorisation Matières 47

CHAPITRE 5 : PRÉVENTION - COMMUNICATION

- Prévention 50
- Communication 53

LEXIQUE 55

ANNEXES 56



PRÉAMBULE :

La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en oeuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille et Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille et Vilaine, sur le site internet **www.smictom-sudest35.fr**, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.





1

GÉNÉRALITÉS DU SERVICE

- Actions marquantes en 2010
- Présentation générale du SMICTOM
- Détail du service apporté aux habitants



1 GÉNÉRALITÉS DU SERVICE

1 - Les actions marquantes en 2010



" Nouvelle signalétique commune dans **les 12 déchetteries** du territoire du Smictom SE 35 "

" Dans la continuité de 2009, installation des **caissons 2^{ème} vie** sur les déchetteries de Noyal sur Vilaine et La Guerche de Bretagne. "



" **10^{ème} journée Porte Ouverte du Centre de Tri** des déchets recyclables de Vitré, le 12 juin 2010 "



" Mise en place des **Bornes d'Apport Volontaire** dans le lotissement des Serres, à Vitré, le 20 juillet 2010 "





" Ouverture de
la douzième déchetterie
à Noyal sur Vilaine, le 26
juillet 2010 "

" Raccordement du CVED
au nouveau réseau de chaleur qui
alimente la piscine du bocage et l'entreprise
BCM Cosmétique en octobre 2010 "



" Le Smictom obtient le
label Quali Plus,
le 4 novembre 2010 "

" Large programme d'animations
lors de la **Semaine Européenne
de réduction des déchets** en
novembre 2010 "



" Certification de la norme
ISO 14 001 du Centre de Tri
des déchets recyclables de Vitré
en décembre 2010 "



2 - Présentation générale du Smictom Sud Est 35

La carte d'identité
du SMICTOM du
Sud Est 35



74 communes
desservies

124 871 habitants
(INSEE 2009)

1 500 km²
(55 km Nord-Sud
et 35 km Est-Ouest)

97%
d'habitat individuel

3% d'habitat collectif
(dont 89 % sur Vitré)

Le SMICTOM du Sud Est 35, Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères, assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 4 communautés qui le composent :

- La Communauté d'agglomération Vitré-Communauté : 36 communes,
- La Communauté de communes du Pays Guerchais : 8 communes,
- La Communauté de communes de La Roche aux Fées : 19 communes,
- La Communauté de communes du Pays de Châteaugiron : 7 communes.

En 2010, le SMICTOM assure également la collecte et le traitement des ordures ménagères pour 4 communes clientes situées en Mayenne et adhérentes de la Communauté de Communes du Pays de Loiron : Bourgon, Launay-Villiers, Saint-Cyr-Le-Gravelais et Saint-Pierre-la-Cour.

LES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT, PROPRIÉTÉS DU SMICTOM :

- Un Centre de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers et Assimilés (CVED),
- Un Centre de tri des déchets ménagers recyclables,
- Un réseau de 12 déchetteries,
- Une décharge de classe II fermée et réhabilitée.



Le fonctionnement administratif du SMICTOM

LE COMITÉ SYNDICAL :

Il s'agit de l'organe délibérant constitué de 80 délégués. Il se réunit 3 ou 4 fois par an pour voter les orientations du Syndicat. Le Comité Syndical est présidé par M. Yves HISOPE assisté de 10 Vice-présidents: ensemble, ils constituent le Bureau Syndical.

LE BUREAU SYNDICAL :

Il est constitué de 11 membres élus par le Comité Syndical :
Yves HISOPE, Président,
Jean-Michel ROUSSEAU, Hubert HUCHET,
André LELIÈVRE, Jean-Pierre DAUPHIN,
Allain TESSIER, Christian STÉPHAN,
Serge CARBONNEL, Francis TOUCHAIS,
Patrick ROBERT et Anthony MOREL Vice présidents. Il se réunit une fois par mois. Il délègue certains travaux et études aux différentes commissions. *Vous trouverez en annexe 1, p. 57, la liste des délibérations prises par le Comité Syndical et le Bureau, ainsi que les décisions du Président.*

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL :

- › Ils ont pour objectif d'impliquer les délégués du Comité Syndical dans les études et recherches.
- › Ils sont constitués de membres désignés par le Comité et présidés par un Vice-président.
- › Ils étudient les problèmes et proposent des solutions au Bureau Syndical.
- › Ces 5 groupes de travail sont : Traitement des ordures ménagères, Recyclerie, Fiscalité, Évolution des déchetteries et Déchets verts.

Le personnel du SMICTOM

Une équipe au service des usagers et des collectivités.

DANS LES DÉCHETTERIES :

Joseph BERTHOIS, Argentré du Plessis,
Thierry BESNARD, Châteaugiron,
Jean-Yves BILHEUDE, Louvigné de Bais,
Sylvie CHERRUAULT, Retiers et Martigné-Ferchaud,

Yves COEFFE*, Châtillon-en-Vendelais,
Philippe COLLIAUX, Châteaugiron,
Patrick COUANON, Vitré,
Christophe GARRY*, Val d'Izé,
Raphaël HEMON, Vitré, remplacement Lionel FAES,

Loïc LEJAS, Châteaubourg,
Daniel LOUVEAU*, Châtillon-en-Vendelais,
Joël PETITPAS, Janzé, remplacement Françoise QUÉRÉ LE GUYADER,
Françoise QUÉRÉ LE GUYADER,

La Guerche de Bretagne, Louvigné de Bais, remplacement Raphaël HEMON.
(* : Personnel mis à disposition par les communes)

AU SIÈGE :

David BESNIER : responsable du SMICTOM, suivi des outils de traitement,

Angélique BILLON : assistante administrative,

Frédéric DEBARRE : coordonnateur déchetteries, responsable des agents,
Nadège DOUABLIN : chargée de la communication, des animations scolaires, remplacement Delphine GALLAIS,

Ludovic GIEUX : suivi de la sécurité et des travaux en déchetteries,

Ludovic HURIAU : animateur info'déchets,
Jennifer LOHUES : animatrice prévention, remplacement Pascaline JOLLET,

Romain MÉREL : coordonnateur des collectes,

Christèle MERHAND : responsable du budget, du suivi administratif et juridique, et du personnel,

Magali MEYNARD : accueil, secrétariat, comptabilité,

Anne MORILLE : chargée de la valorisation et du Programme de Réduction des déchets.



12 déchetteries

1 centre de tri des déchets

recyclables

1 centre de valorisation énergétique des déchets

22 961

tonnes d'ordures ménagères collectées

33% c'est la part

des déchets ménagers recyclés grâce au tri et la collecte sélective dans les sacs jaunes et les conteneurs verre (en poids, hors déchetterie)





3 - Détail du service apporté aux habitants

3.1 – Mise à disposition des conteneurs

Les conteneurs sont mis à disposition des foyers dans le cadre d'une location maintenance avec la société TEMACO, implantée sur le périmètre du Syndicat. Les usagers effectuent leur demande de dotation ou maintenance à la mairie de leur commune, laquelle transmet l'information aux services du SMICTOM. La Société TEMACO intervient dans un délai de 15 jours maximum à compter de l'envoi de l'ordre de service par le SMICTOM. Pour les bâtiments collectifs, le volume des conteneurs de regroupement mis en place est calculé sur la base de 35 L/semaine/résidant.

Nbre de personnes dans le foyer (dont enfants)	1 à 2	3 à 4	5	6 et plus
Volume du bac mis à disposition	80 L	120 L	180 L	240 L



3.2 – Fourniture des sacs de tri



Une distribution des sacs de tri a lieu au porte à porte chaque année au cours du dernier trimestre. Chaque foyer reçoit deux rouleaux de 26 sacs chacun. Un stock est laissé en mairie pour les habitants qui souhaitent se réapprovisionner au cours de l'année. Afin d'éviter les accumulations de sacs sur le trottoir les jours de collecte, les bâtiments collectifs de plus de 8 logements ne sont pas desservis en sacs. Ils sont dotés de bacs jaunes de 340 L ou 750 L dans lesquels les emballages et journaux / revues et magazines sont déposés en vrac.

3.3 – Collecte au porte à porte et traitement des déchets

La collecte est réalisée par la société SITA OUEST en trois flux :

- les ordures ménagères brutes (ci dessous dénommées OM) : bacs gris
- les déchets recyclables en mélange (ci dessous dénommés CS): bacs ou sacs jaunes
- le verre : bacs ou caissettes vertes



Le système de ramassage des déchets s'effectue comme suit

(voir l'annexe 2 p. 63) :

- › dans les bourgs équipés de caissettes pour le verre (13 sur 74 communes) :
 - 1 passage / semaine : OM seules
 - 1 passage / semaine : CS + verre en caissette
- › dans le reste du syndicat :
 - 1 passage / semaine : OM + CS
 - le ramassage du verre en bacs de regroupement se fait en circuit à part
- › dans le centre historique de la ville de Vitré : collecte en conteneurs semi enterrés :
 - 3 passages / semaine : OM
 - 1 passage / semaine : CS
 - 1 passage / 3 semaines : verre

Les déchets recyclables collectés sont triés au **Centre de tri du Syndicat** exploité par la société **SITA OUEST**. Ils sont ensuite évacués vers les filières de recyclage. Les ordures ménagères brutes sont valorisées au **Centre de Valorisation Energétique du Syndicat**, exploité par la société **NOVERGIE OUEST**.





3.4 – Collecte via les déchetteries



Le syndicat gère l'exploitation de **12 déchetteries**. La **prestation de gardiennage** est réalisée par le SMICTOM en régie. **En 2010 : Le transport et la valorisation des matériaux collectés** (hors déchets verts, ferraille et Déchets Ménagers Spéciaux) sont réalisés par la société NETRA ONYX. **Les prestations de transport et compostage des déchets verts** ont été confiées à la société ECOSYS. **La ferraille** est transportée et valorisée par la société PASSENAUD. **Les Déchets Ménagers Spéciaux** sont traités par la société TRIADIS Services.

Le SMICTOM collecte également les déchets verts déposés sur quelques plates-formes situées dans 10 communes (Bais, Bourgon, Domalain, Etelles, Le Pertre, Piré sur Seiche, Pocé les Bois, St Aubin des Landes, St Pierre la Cour et Torcé).

3.5 – Collecte des déchets professionnels assimilés aux déchets ménagers

- Le syndicat a laissé la possibilité aux professionnels (commerçants, artisans, restaurateurs, maisons de retraite, établissements scolaires, etc...) produisant moins de 2 m³ de déchets par semaine de disposer du service de collecte des déchets ménagers.
- Dans le cadre de la collecte au porte à porte, les professionnels qui souhaitent être desservis par le SMICTOM sont soumis à **une redevance spéciale**. Une convention est signée entre le syndicat et l'établissement concerné.

La facturation est calculée en fonction du volume collecté :

- Pour les OM : 15,55 € /m³ (au-delà de 340 L/semaine),
- Pour la CS ou le verre : 10,20 € /m³ (dès le premier litre).

De la même façon, les artisans, commerçants ou tout autre établissement professionnel qui souhaitent utiliser les déchetteries sont soumis au paiement d'une redevance calculée sur le volume déposé. Soit :

- Pour le polystyrène, le bois et les déchets verts (bruts ou broyés) : 18 € / m³,
- Pour le dépôt de tout venant, et les incinérables : 24 € / m³,
- Pour les cartons et la ferraille : gratuit dans la limite de 2 m³ / semaine. (tarifs 2010)

3.6 – Communication « grand public »



Outre la communication écrite, les services du SMICTOM mènent des actions de terrain afin de sensibiliser les habitants à la gestion de leurs déchets.

Les actions portent sur divers objectifs :

- pérenniser le geste du tri,
- sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement,
- responsabiliser les jeunes sur leur production de déchets,
- favoriser le recyclage,
- l'économie des matières premières, etc...





2

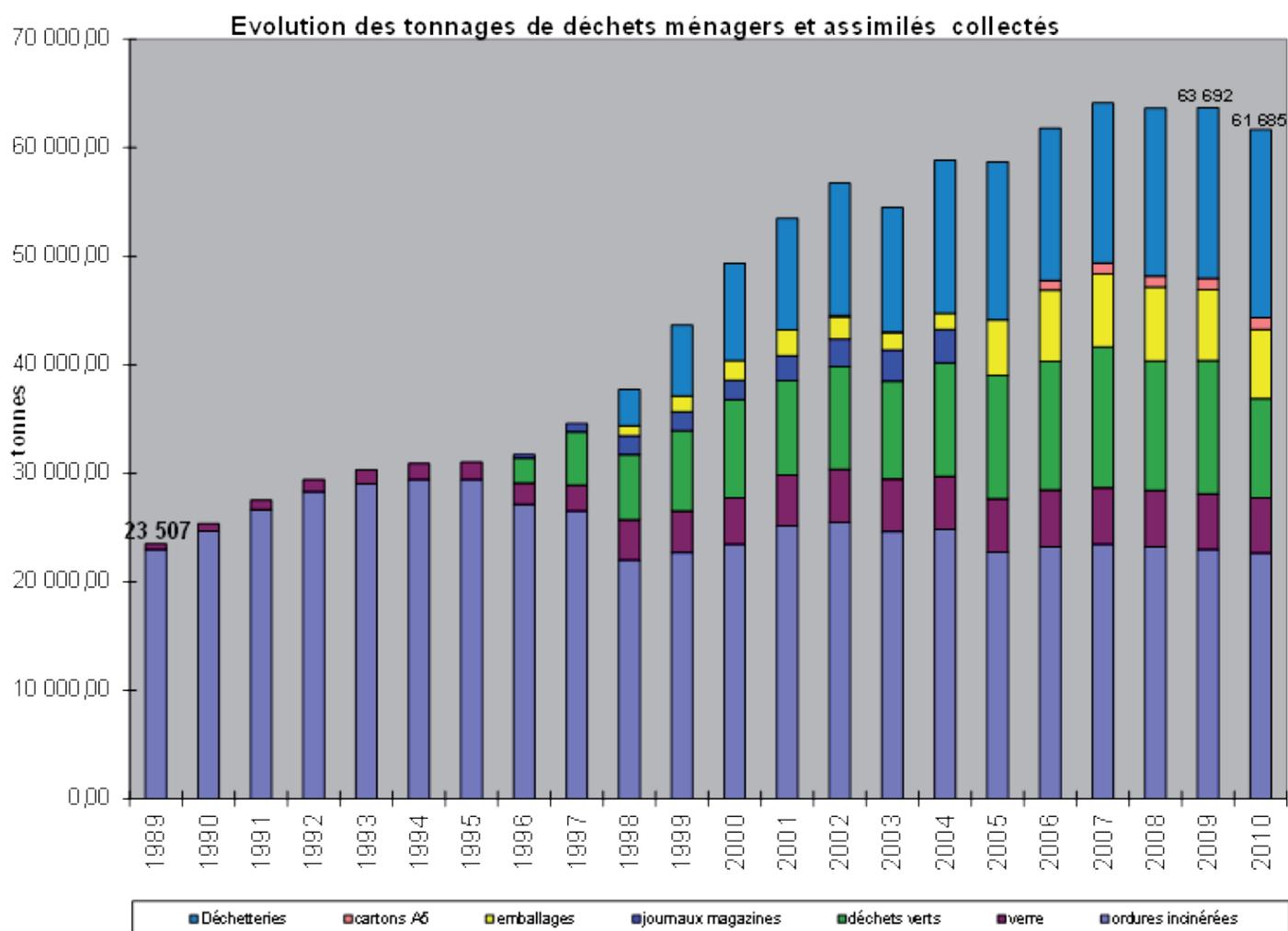
INDICATEURS TECHNIQUES

- Tonnages totaux collectés sur le SMICTOM
- Collecte au porte à porte
- Centre de tri ▪ Déchetteries
- Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED)
- Services proposés aux professionnels

2 INDICATEURS TECHNIQUES

1- Tonnages totaux collectés sur le SMICTOM

Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés



Quelques dates

1998

Mise en route de la collecte sélective et ouverture des premières déchetteries

2005

Changement du mode de collecte => les sacs jaunes remplacent les bacs de proximité jaunes et bleus

2006

La commune de Noyal-sur-Vilaine intègre le Smictom SE 35

2009

En 20 ans, la quantité de déchets collectés sur le territoire a quasiment triplée (par rapport à 1989)

A NOTER

En 2010, le SMICTOM du Sud Est 35 a collecté **61 685 tonnes** de déchets sur les 74 communes.

2 - La collecte au porte à porte

2.1 - Le parc de conteneurs

A NOTER

La commune de Noyal a rejoint le SMICTOM au 1^{er} janvier 2006. Les chiffres ne prennent pas en compte le parc de bacs mis en place par Rennes Métropole sur la commune de Noyal (marque PWS, différente des bacs du SMICTOM). Les bacs de Rennes Métropole n'entrent pas dans le contrat de location et maintenance passé avec la Société TEMACO.

EVOLUTION ANNUELLE												
Parc de conteneurs												
		déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	évolution 2009-2010
Capacité	FLUX											
80 L	OM	16214	16479	16146	16405	16396	16659	16915	17147	17395	17524	0,74%
120 L	OM	14137	14594	14369	14853	14877	15340	15793	16330	16749	17440	4,13%
180 L	OM	x	x	x	x	373	674	943	1185	1422	1706	19,97%
240 L	OM	5607	5797	5607	5830	5830	5859	5849	5875	5900	5767	-2,25%
340 L	OM	2993	2892	2734	2731	2815	2857	2895	2921	2976	3098	4,10%
660 L	OM	1155	1331	1399	1474	1624	1726	1825	1916	1992	2057	3,26%
240 L	Papier	225	228	233	229	182	175	168	160	145	142	-2,07%
240 L	Verre	258	271	278	278	533	532	617	637	670	670	0,00%
340 L	Emballage	241	241	246	245	345	380	414	440	481	521	8,32%
660 L	Papier	941	958	959	959	68	64	52	51	48	40	-16,67%
660 L	Verre	1010	1035	1035	1035	868	894	901	897	905	886	-2,10%
750 L	Emballage	1139	1197	1203	1227	256	275	310	341	376	382	1,60%
30 L	Verre	16129	16570	15789	16244	16215	16696	17134	17660	18061	18352	1,61%
Total		60049	61593	59998	61510	60382	62131	63816	65560	67120	68585	2,38%



COMMENTAIRES

Le nombre de bacs installés s'explique par la constante augmentation de la population sur le territoire du SMICTOM, notamment à travers l'ouverture de nouveaux lotissements courant de cette année 2010.

▪ Pour les bacs ordures ménagères

Les bacs de 180 L sont installés dans les foyers de 5 personnes. La forte augmentation des dotations de ce type de bac s'explique par son apparition en 2005 et par la proportion importante de foyers de 5 personnes (de plus en plus de familles recomposées).

▪ Pour les bacs de collecte sélective

Depuis la mise en place des sacs jaunes en 2005, les bacs 240L et 660L bleus n'ont plus d'utilité dans la mesure où les journaux/magasines sont collectés en mélange avec les emballages dans les bacs jaunes.

Pour les immeubles, les emballages et journaux/revues/magasines sont collectés dans les bacs jaunes depuis 2005. Les bacs papiers (bleus) sont retirés petit à petit du parc et remplacés par des bacs emballages (jaunes), expliquant la diminution de leur quantité.

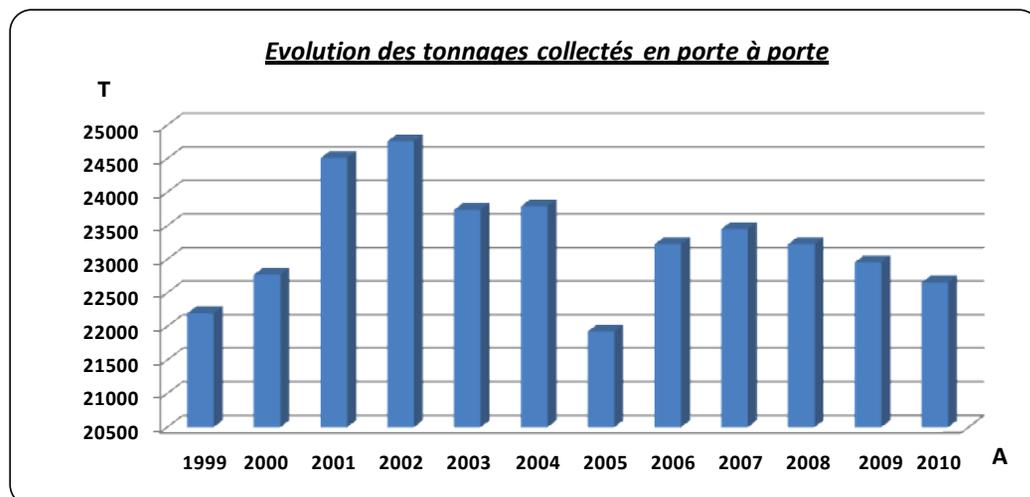
▪ Pour les caissettes

Le verre est collecté en porte à porte avec les caissettes dans les 12 plus grosses agglomérations du SMICTOM. Leur augmentation démontre le dynamisme de ces secteurs. A partir du 1^{er} janvier 2012, le mode de collecte actuel en porte à porte sera substitué par une collecte par apport volontaire (Cf. 2.5), ce qui engendrera la suppression des caissettes et des bacs roulants actuels.

2.2 - La collecte des ordures ménagères

La population prise en compte est de **124 871 habitants**.

Cette partie traite de la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles ou « OMr », c'est-à-dire la partie non valorisable des déchets des ménages. Les OMr sont incinérées au **Centre de Valorisation Energétique des Déchets** de Vitré appartenant au SMICTOM.



En 2010, le prestataire SITA Ouest a collecté **22 659 T** d'ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM.

Les dates importantes

2001 > adhésion du secteur de Retiers

2003 > départ de Brécé, Corps Nuds et St Armel

2005 > départ de Nouvoitou

2006 > adhésion de Noyal sur Vilaine

2008 > début de la crise économique

Production	Ordures ménagères résiduelles		Evolution
	Tonnages	Ratio (kg/an/hab.)	
1999	22199	216	
2000	22775	223	3,24%
2001	24514	217	-2,69%
2002	24763	220	1,38%
2003	23743	221	0,45%
2004	23796	222	0,45%
2005	21930	210	-5,41%
2006	23230	212	0,95%
2007	23456	214	0,94%
2008	23230	192	-10,28%
2009	22961	183	-4,69%
2010	22659	181	-1,09%

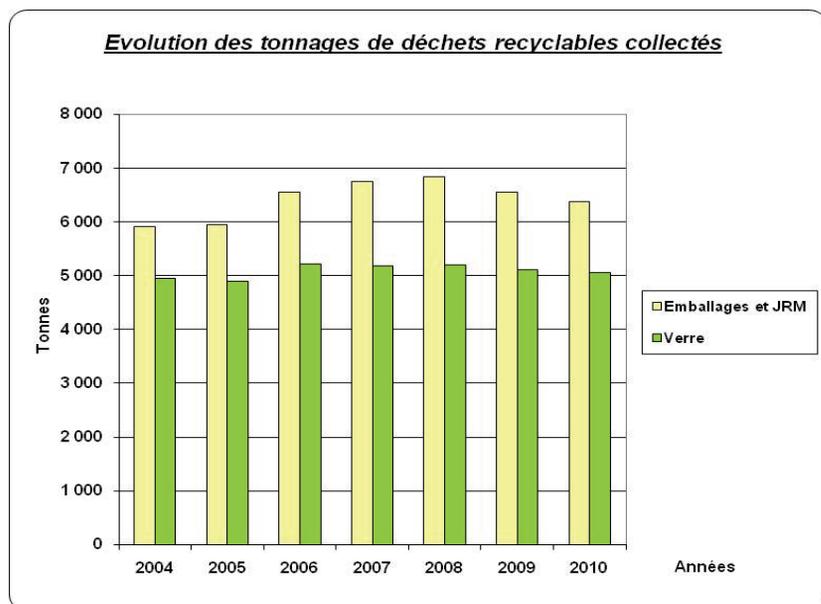
En 2010, le ratio de collecte des OMr est de : **181 kg/an/habitant.**

On constate une diminution du ratio d'OMr par rapport à l'année 2009. Cette diminution continue résulte de la poursuite des efforts des usagers dans le tri de leurs déchets et d'une baisse de la consommation des ménages de manière générale. Cela se traduit de ce fait par une baisse de 1.09% des tonnages d'OMr collectés en 2010.

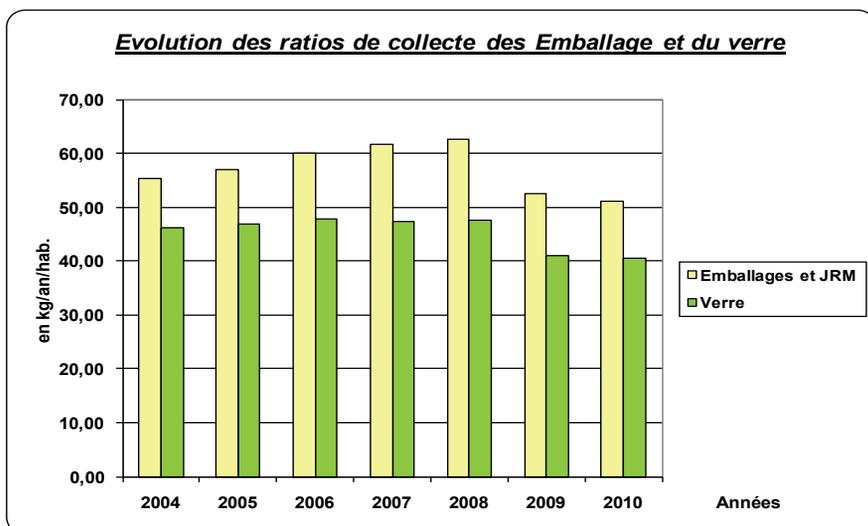
Par ailleurs, il est important de préciser que les 4 communes adhérentes de la Mayenne ont quitté le territoire du SMICTOM le 31/12/2010, ce qui aura une légère incidence sur les tonnages 2011.

2.3 - La collecte sélective

En 2010, **11 436 tonnes de déchets recyclables** (flux des emballages, journaux/revues/magazines et du verre) **ont été collectés sur le territoire du SMICTOM**. On observe une légère baisse des tonnages de déchets recyclables collectés cette année, celle-ci faisant suite à une diminution similaire des tonnages en 2009.



" Les quantités d'emballages et de verre collectés sont en légère régression entre 2009 et 2010, on constate de ce fait **une diminution de 2,63 % pour les emballages et de 0.98 % pour le verre.** "



" On note ainsi **une légère baisse des ratios de collecte des emballages** cette année **(-1.38 kg/hab/an)** et du **verre (-0.98 kg/hab/an).** "

A NOTER

Ces données doivent être relativisées suite à la présence d'un début de prise de conscience de la part des fabricants d'emballages qui travaillent sur l'Eco conception de leurs produits. Les volumes de déchets collectés restent similaires mais leurs poids diminuent. Dans le même temps, la campagne de communication du SMICTOM sur la prévention des déchets commence aussi à avoir un impact non négligeable sur ces tonnages.

2.4 - Les oublis de collecte

DÉFINITION

Lorsqu'un oubli de collecte est signalé par un usager ou par une commune, le SMICTOM en avertit son prestataire de collecte dans les 24 heures. Celui-ci a l'obligation contractuelle de mettre en place un rattrapage dans les 48 heures si sa responsabilité est avérée. La quasi-totalité des oublis de collecte est rattrapée dans les temps.

On observe 3 phénomènes majeurs :

- 1 > Une forte augmentation des oublis en 2005 s'expliquant par la refonte des circuits de collecte due à la mise en place des sacs jaunes
- 2 > Un pic d'oublis de collecte en janvier 2006 dû à l'intégration de la commune de Noyal sur Vilaine au SMICTOM. Le rodage des circuits de collecte a entraîné des ajustements au niveau des équipages de collecte.
- 3 > Très nette diminution des oublis depuis 2006

Oublis de collecte										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	15	28	11	3	22	11	4	3	1	4
Février	18	7	7	2	12	4	5	1	3	1
Mars	32	10	4	1	14	1	2	1	5	0
Avril	27	6	6	1	16	1	5	2	0	3
Mai	10	7	9	2	7	5	5	2	4	3
Juin	9	9	16	1	9	4	4	4	0	2
Juillet	22	11	7	1	15	6	2	1	5	3
Août	39	21	6	10	7	3	6	1	3	2
Septembre	23	13	7	1	6	4	0	5	8	3
Octobre	30	7	6	5	3	3	3	3	1	0
Novembre	20	8	4	0	7	6	2	0	5	2
Décembre	24	11	9	4	6	1	8	4	4	1
Total	269	138	92	31	124	49	46	27	39	24
Evolution		-48,70%	-33,33%	-66,30%	300,00%	-60,48%	-6,12%	-41,30%	44,44%	-38,46%

INTERPRÉTATION DES DONNÉES DE L'ANNÉE 2010

On observe une diminution des oublis de collecte de - 38 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation des oublis de collecte qui se traduisait principalement en 2009 par l'apparition d'un nouvel outil de traitement des réclamations des usagers n'est donc plus d'actualité cette année, alors que ce logiciel est toujours utilisé (Cf. 2-6).

Celui-ci facilite les transmissions d'informations entre le prestataire de collecte et le syndicat, la remontée d'information continue donc à être optimisée par rapport aux années précédentes.

Cependant, il est important de rappeler que le SMICTOM assure le service de collecte auprès de 52 000 foyers, ce qui représente un ratio d'oubli de collecte de 0.0000141/foyer/an, ce chiffre est donc dérisoire compte tenu du nombre de foyers collecté chaque année, soit (52 000 x 52 semaines).



2.5 - Développement de la collecte par apport volontaire

Dans une démarche de développement durable et de diminution des conditions d'accessibilités des camions de collecte, le SMICTOM a choisi de développer les collectes par apport volontaire sur les nouveaux projets urbains de son territoire afin de substituer la collecte traditionnelle en porte à porte par ce nouveau mode de collecte.



Conteneurs
semi enterrés
mis en place au
lotissement des
serres de Vitré en
août 2010.

Liste non exhaustive des points positifs de la mise en place de ce nouveau type d'équipement :

- Intérêt écologique non négligeable,
- Accessibilité 24h/24h,
- Plus de contrainte de stockage de bac,
- Amélioration des conditions de sécurité des usagers.

Cette démarche de développement de la collecte par apport volontaire s'inscrit de nouveau à partir du **1^{er} janvier 2012 sur le flux verre**. Les objectifs étant de s'assurer une reprise intégrale du gisement de verre collecté et envoyé en filière de traitement, ainsi que de répondre aux recommandations de la CNAM en matière d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte. Ce qui engendrera **la suppression des caissettes et des bacs roulants actuels**. En outre, l'optimisation des coûts de collecte est aussi l'une des raisons de la mise en place de ce type d'équipement sur l'ensemble du territoire du syndicat.

2.6 - Amélioration continue du service aux usagers (SIRIEL)

En partenariat avec son prestataire de collecte, le SMICTOM utilise depuis la fin de l'année 2008, un outil informatique de suivi des réclamations sur un extranet protégé (SIRIEL). Cette plateforme extranet permet de suivre les réclamations des usagers et d'y répondre dans les meilleurs délais.

Une équipe de deux agents, un de la collectivité et un du prestataire, se déplace sur l'ensemble des 74 communes pour donner suite aux demandes de tout utilisateur du service.

Les motifs de ces déplacements sont divers et variés :

- oublis de collecte
- travaux
- chiens méchants empêchant la collecte
- nouvelle collecte
- sécurité des personnes (collecte dans virages)
- sécurité du matériel (élagage)
- ouverture de lotissements
- stationnements gênants, etc...



ILLUSTRATION DES DONNÉES UTILISÉES SUR SIRIEL

Identifiant : rmarol
SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)

Evénements traités et non clôturés

Info utilisateur | Exporter événements | Nouvelle recherche |

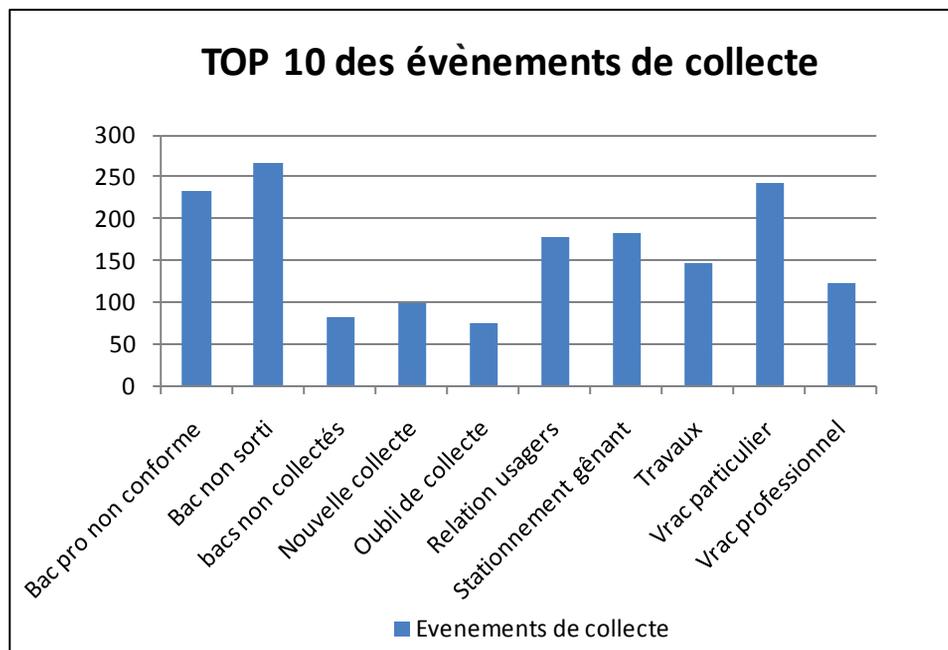
216 événements trouvés

N°	Date	Origine	Type	Zone	Etat	Adresse	Plan
1856	18/06/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Vrac professionnel	Châteaubourg	Traité	Place du marché	
1835	16/06/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Relation usagers	Janzé	Traité	la jarroussaie	
1833	16/06/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Relation usagers	Argentré du Plessis	Traité	rue des sports	
1827	14/06/2010	SITA OUEST Vitré	Vrac particulier	Vitré	Traité	lieu dit les boufforts	
1826	15/06/2010	SITA OUEST Vitré	Bacs non collectés	Janzé	Traité		
1804	10/06/2010	SITA OUEST Vitré	Elagage	Noyal sur Vilaine	Traité	le champ michel	
1733	01/06/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Nouvelle collecte	La Selle Guerchaise	Traité	La selle guerchaise	
1732	01/06/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Oubli de collecte	Etreles	Traité	Le petit Rolland	
1731	31/05/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Oubli de collecte	Janzé	Traité	Stade Louis le coq	
1727	29/05/2010	SITA OUEST Vitré	Divers	La Guerche de Bretagne	Traité		
1682	17/05/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Travaux	Piré sur Seiche	Traité	rue de la champagne et julien mellier	
1643	05/05/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Oubli de collecte	Janzé	Traité	GENERAL DE LANGLE DE CARY	
1623	29/04/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Oubli de collecte	Brie	Traité	Moustière	
1620	28/04/2010	SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré)	Nouvelle collecte	Bais	Traité	lotissement le chatelet 2	

QUELQUES CHIFFRES

Courant de l'année 2010, 2050 évènements de collecte ont fait l'objet d'échanges entre le syndicat et le prestataire de collecte, répartis de la manière suivante :

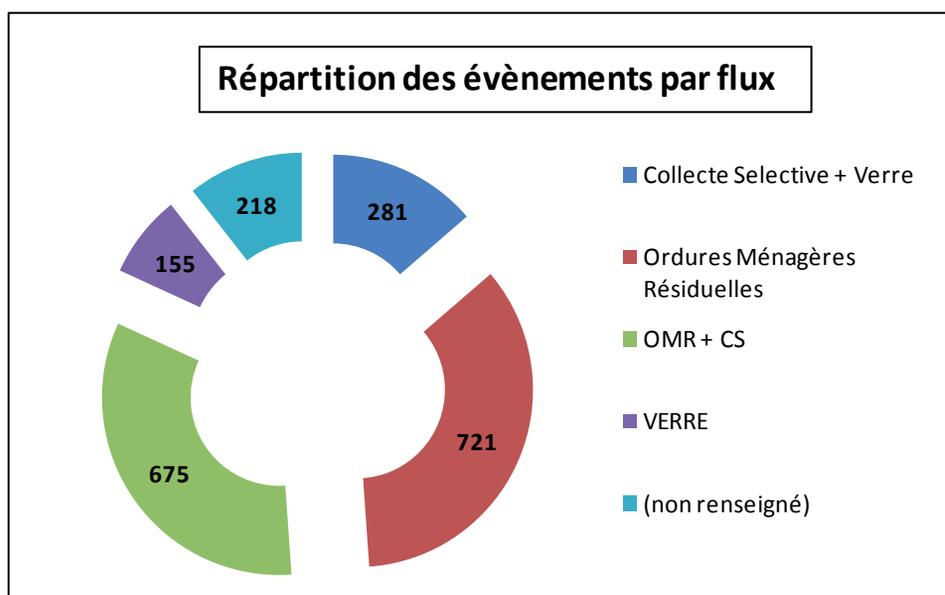
Liste non exhaustive des évènements recensés au sein de cet extranet



A NOTER
La liste des évènements comprend **23 critères** de renseignements. Les dix évènements présentés représentent 79% des échanges d'informations, soit 1628 signalements.



A NOTER
 Au sein de ce graphique, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles concerne la collecte des bourgs des 12 communes de plus de 2000 habitants, alors que la collecte des OMR + CS concerne la collecte des 58 autres communes ainsi que la campagne des 12 communes de plus de 2000 habitants. L'onglet sur la collecte des Ordures Ménagères Résiduels est donc l'évènement faisant l'objet du plus grand nombre de signalements de la part des usagers en 2010.



2.7 - Labellisation du service public de collecte



Mis en place en 2007 par l'ADEME et Eco-Emballages, les labels QualiTri et Qualiplus s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

La labellisation est une démarche volontaire ouverte aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence "collecte". En trois ans, 120 collectivités ont obtenu le Label QualiTri ou QualiPlus. 113 d'entre elles ont été labellisées QualiTri, 7 ont reçu le Label QualiPlus.

En ce qui concerne le SMICTOM, **nous avons obtenu ce label qualitri en 2007**. Celui-ci étant accordé pour une durée de 3 ans. Le syndicat a donc de nouveau postulé à l'obtention de ce label cette année et a obtenu le label supérieur : **le label Quali +**.

3 - Le Centre de Tri

Voir la fiche technique du centre de tri en annexe 3 A (p. 64)

Le SMICTOM SE 35 est propriétaire du centre de tri des emballages recyclables situé, rue Pierre et Marie Curie dans la zone de Plagué à Vitré. Il le fait exploiter par un prestataire privé dans le cadre d'un marché public. Depuis 2005, le centre de tri est exploité par **SITA Ouest**.

Deux équipes de 13 agents de tri, soit 26 salariés y travaillent en 2 postes du lundi au vendredi. Un cariste est présent pour approvisionner la chaîne et pour assurer le passage en presse des matières et charger les camions des recycleurs. Cette équipe est encadrée par un chef d'équipe. Est également présente sur site l'équipe administrative : accueil, comptabilité et responsable d'exploitation.

Un arrêté préfectoral d'exploitation, datant de 1998 et revu en 2004, autorise le fonctionnement du centre de tri. Il autorise l'accueil de tonnages d'emballages ménagers provenant de collectivités proches, dans un rayon inférieur à 100 km. Cela permet au site de traiter en plus des emballages du SMICTOM SE35 (environ 6 500 T/an), ceux du SMICTOM du pays de Fougères voisin (environ 3 500 T/an).

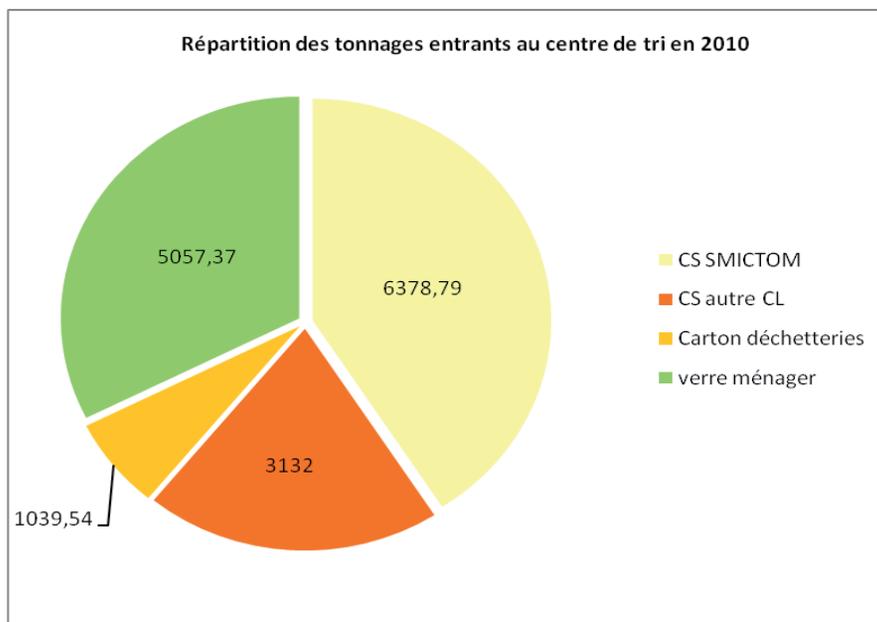
L'arrêté autorise l'accueil au maximum de 13 500 tonnes de déchets d'emballages et 5 000 t de déchets en transit. Seuls les résultats du SMICTOM SE 35 sont présentés dans ce rapport.



APPORTS ENTRANTS EN 2010

Le centre de tri accueille trois flux de déchets ménagers :

- les déchets d'emballages ménagers collectés en porte à porte (sacs jaunes et bacs jaunes) qui passent sur la chaîne de tri : **6 378 tonnes** du SMICTOM SE 35 et **3 132 tonnes** du SMICTOM de Fougères
- les emballages en verre collectés sur le SMICTOM SE 35 (non triés sur la chaîne) : **5 057 tonnes**
- les cartons bruns collectés sur les déchetteries du SMICTOM SE 35 (conditionné en balles mais non triés sur la chaîne) : **1 039 tonnes**





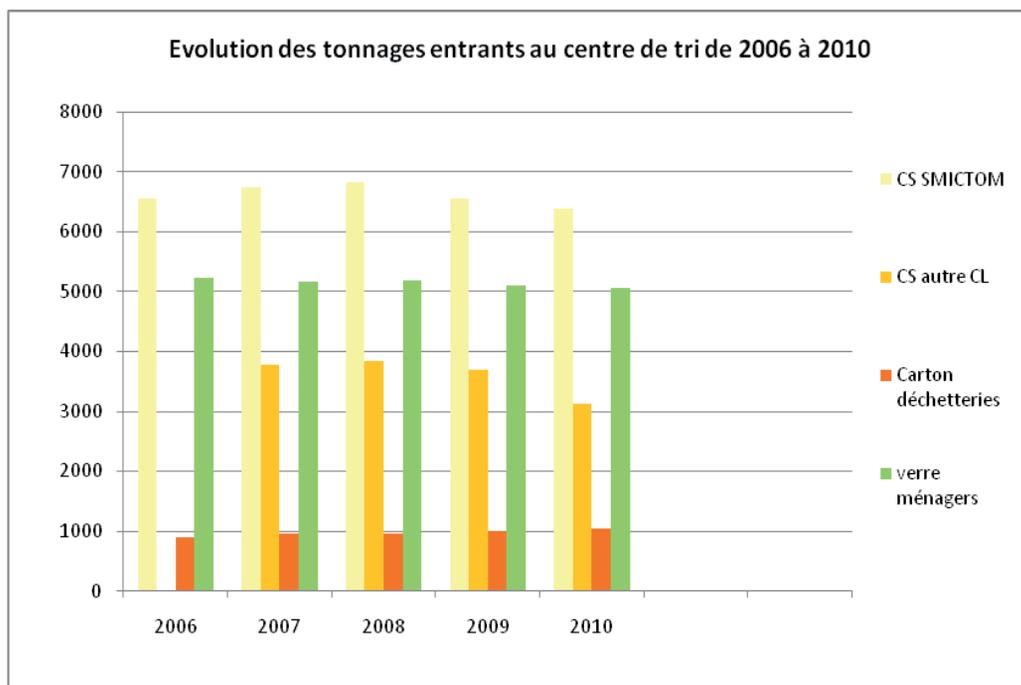
3.1 - Les déchets d'emballages ménagers collectés en porte à porte

Ils se composent des déchets suivants valorisables :

- Les emballages légers : emballages cartonnés, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et aluminium, flacons et bouteilles en plastiques
- Les journaux/revues/magazines

A SAVOIR

Ces déchets recyclables sont déchargés au centre de tri de Vitré, triés à la main sur la chaîne de tri, conditionnés en balles (sauf le papier qui est rechargé en vrac) puis expédiés dans les différentes filières de valorisation matière.



3.2 - Le verre d'emballages ménagers

Ce flux se compose des bouteilles et bocaux d'emballages ménagers séparés de leurs bouchons ou capsules de fermetures. Il est déchargé au centre de tri de Vitré dans deux alvéoles dédiées et stocké avant son expédition vers la filière de valorisation.



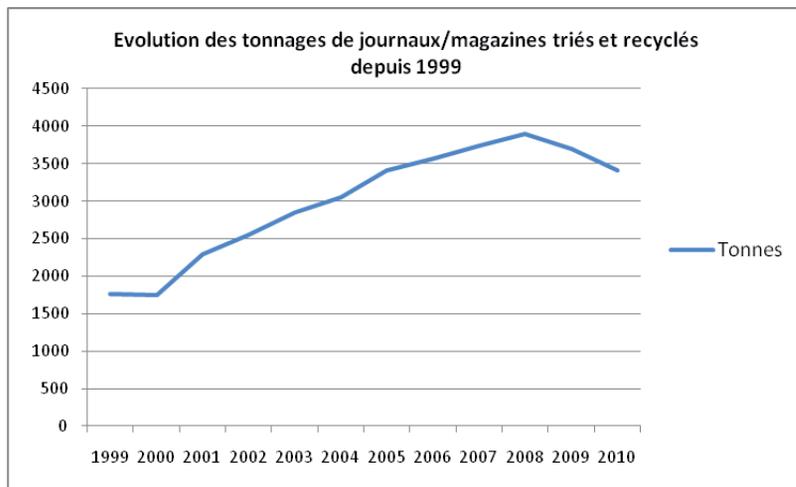
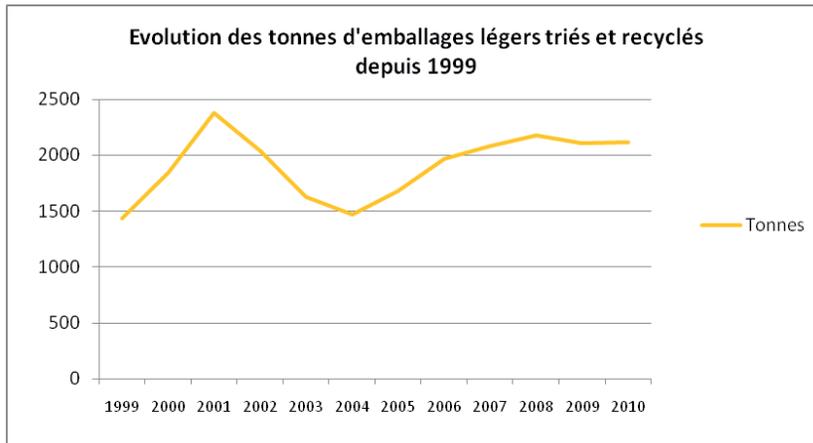
ÉVÈNEMENT 2010



Le SMICTOM SE 35 a connu des difficultés avec son repreneur de verre à partir du printemps 2010. Il faut savoir que le verre est préalablement trié, nettoyé et calibré avant de partir dans les fours des industries verrières qui ont connu des mouvements internes depuis la crise de 2008. Jusqu'ici les contrôles de qualité n'étaient pas très suivis mais ils se sont renforcés en 2010. Il s'est alors révélé que la collecte du verre en benne tasseuse telle que le fait de SMICTOM casse le verre au point qu'il devient trop petit pour séparer les fractions indésirables (ex : poteries, vaisselle) dont la température de fusion est différente de celle du verre ménager. Il en résulte un taux de casse important des bouteilles issues de la collecte sélective en porte à porte. Ces problèmes techniques, conjugués à des recommandations de la CRAM déconseillant la collecte en caissettes pour des raisons de maladies professionnelles et à des coûts importants, ont motivé les élus du syndicat à prendre la décision d'arrêter la collecte du verre en porte à porte au profit d'une collecte en conteneurs d'apport volontaire. Cette nouvelle collecte sera effective au 1^{er} janvier 2012, date des renouvellements de contrats.



3.3 - Evolution des tonnages triés et recyclés



INTERPRÉTATION

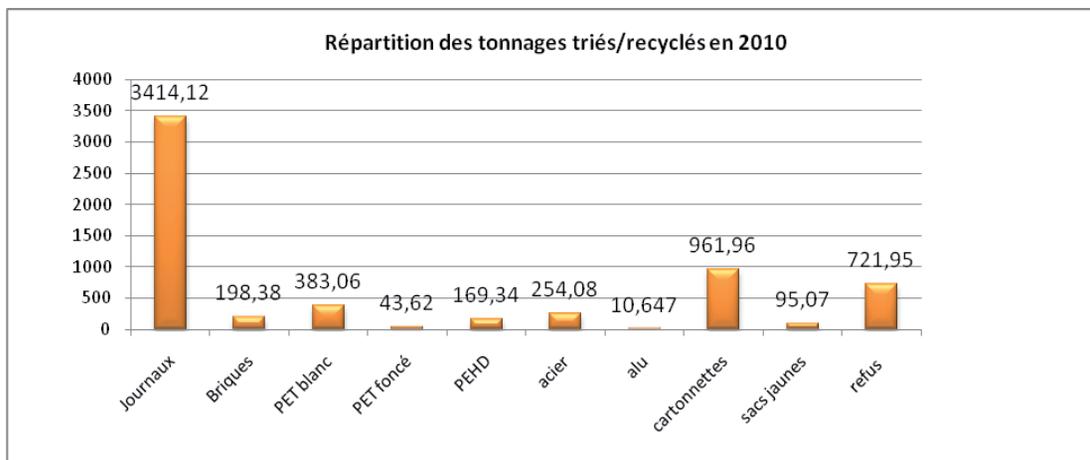
- Pic en 2001 : Entrée du secteur de Retiers en 2001 (7 communes)
- Baisse en 2003 – 2005 : Départ des Brécé, Corps nuds et St Armel en 2003 et Nouvoitou en 2005
- Chute en 2004 : changement de prestation
- Augmentation à compter de 2005 : changement de mode de collecte des emballages (points tri aux sacs jaunes) + collecte bi flux (emballages séparés des magazines) à mono flux (les 2 mélangés).

INTERPRÉTATION

- **1999** : démarrage de la collecte sélective
- **2005** : mise en place des sacs jaunes
- **2009** : baisse due à la crise économique

COMMENTAIRES

3.4 - Répartition des emballages légers recyclés



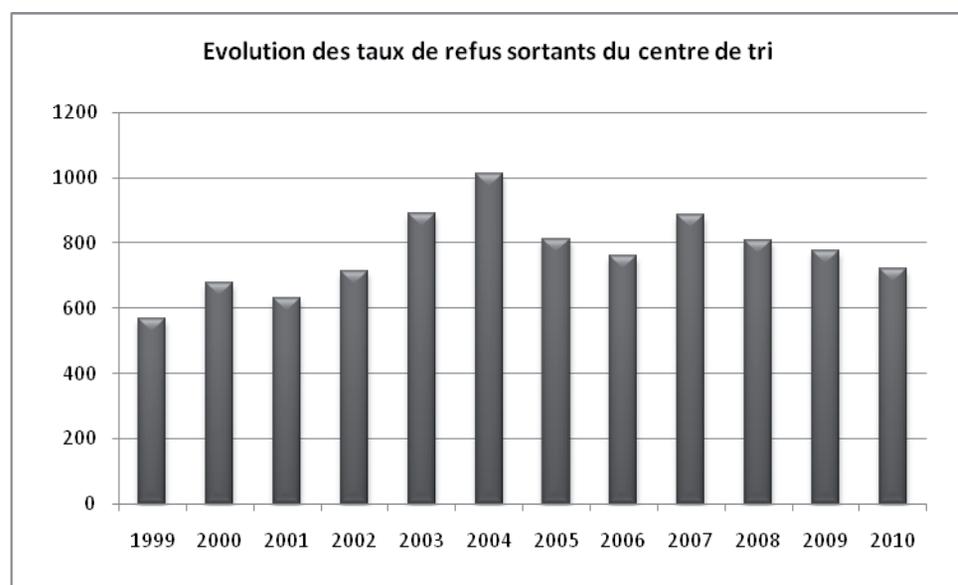
« Le graphique présente la répartition des emballages secs valorisés en 2010 »



3.5 - Autres déchets présents au Centre de Tri

- **Les sacs de tri jaunes** sont également triés et mis en balle après être passés sur la chaîne de tri. Ils sont recyclés en vue de la fabrication de nouveaux sacs/films plastiques.
- En 2010, un essai de tri **des films souples** a été mené en partenariat avec des régénérateurs de films. Le SMICTOM a mis fin au test pour des raisons de qualité limite du flux (ex : ordures ménagères coincées dans les sacs) mais poursuivra ses efforts !
- Le centre de tri accueille **les cartons bruns** des 12 déchetteries (1 039 tonnes). Ces cartons n'y sont pas triés mais seulement mis en balle et stockés en vue d'être expédiés vers les filières de recyclage. Les tonnages de cartons sont repris dans le chapitre « déchetteries »
- **Les refus de tri (ou erreurs de tri)** sont les déchets non recyclables en l'état actuel des filières, déposés par les habitants dans les sacs et bacs jaunes. Les erreurs les plus courantes sont : pots de yaourt, films plastiques, pots de fleurs, textiles, restes alimentaires, couches...

Le graphique ci-dessous montre **l'évolution des tonnages de refus de tri sortant du centre de tri** pour le SMICTOM SE 35 depuis la mise en place de la collecte sélective :



" En 2010, **le taux de refus pour les emballages collectés en sacs et bacs jaunes est de 11 %.**

Ce taux reste stable depuis plusieurs années. Il résulte du rapport entre le tonnage de refus sortant et le tonnage des sacs jaunes entrant. "



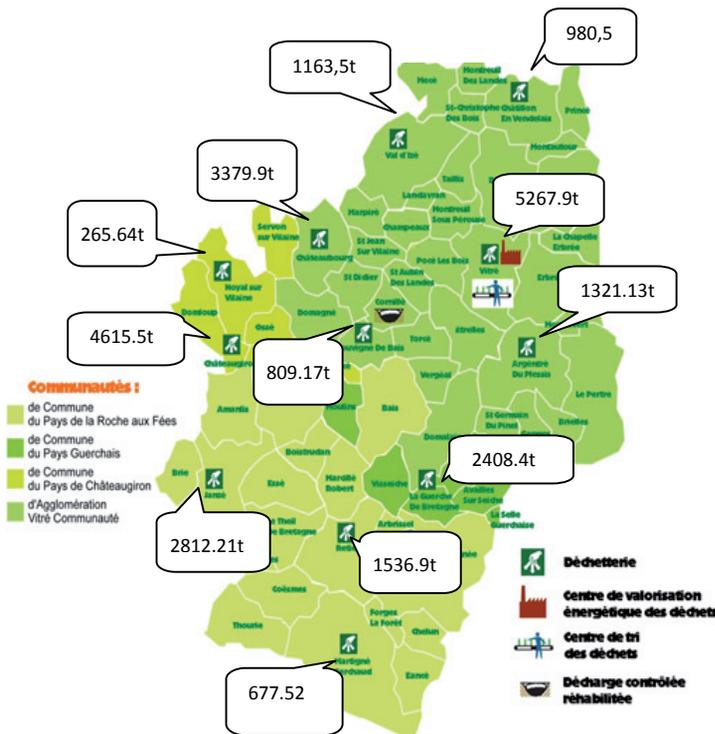
Quels impacts peuvent avoir les refus de tri ?

- Coûts supplémentaires de collecte et de tri – ils auraient pu être évités si les déchets avaient été placés dans les bacs gris
- Ralentissement de la chaîne de tri et diminution des performances horaires car ces déchets sont souvent sales et demandent un entretien supplémentaire au niveau des tapis, roulements...
- Dégradation des machines/tapis/roulements de la chaîne de tri dans certains cas : tapis déchirés par des objets tranchants
- Danger pour les agents de tri : piqûre par des seringues, produits dangereux
- Souillure des emballages bien triés qui sont déclassés et non recyclés



4 - Les Déchetteries

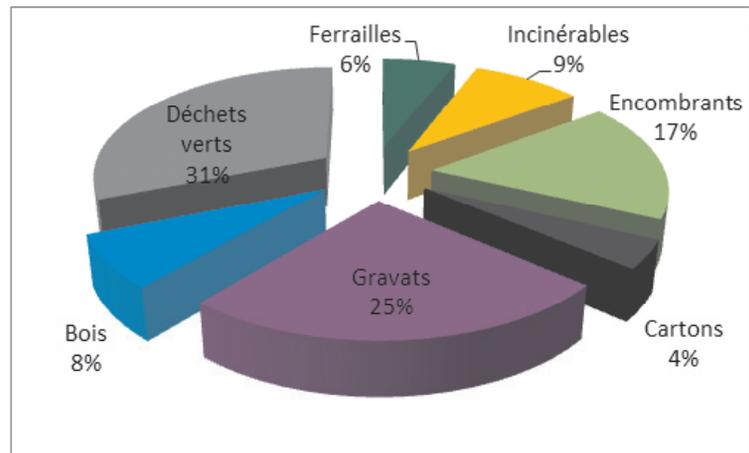
4.1 - Apports en déchetteries : répartition et évolution par filière



A SAVOIR

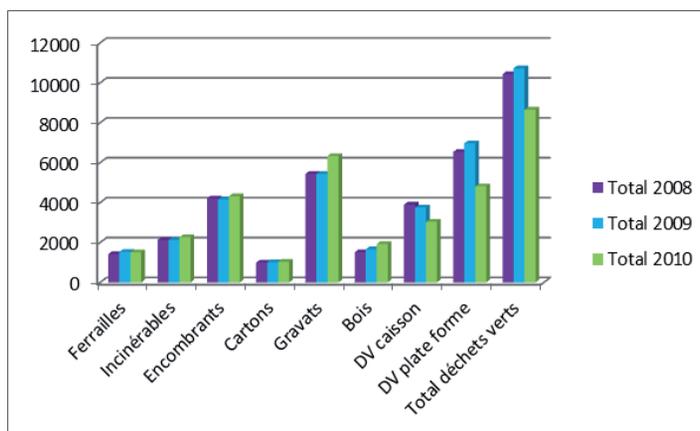
En 2010, ce sont **25 238.27 tonnes** qui ont été apportées au sein des 12 déchetteries du SMICTOM. Par rapport à 2009, on constate une diminution de 5.54% (du fait de la baisse des déchets verts).

Le taux collecté par filières



« Les apports conjugués de déchets verts et de déchets de gravats représentent **56 %** des déchets banals »

Evolution des tonnages par filière de 2008 à 2010



A NOTER

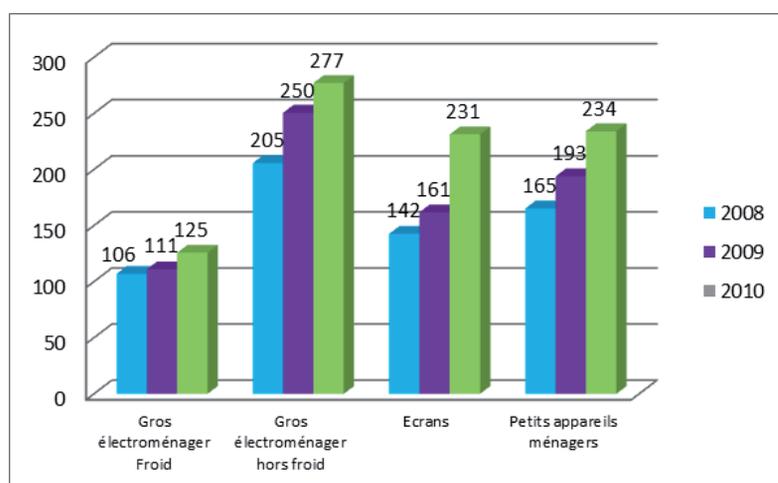
La filière gravats est en hausse de **14,10%**, la filière bois est en hausse de **13,78%** tandis que les déchets verts subissent une baisse de **24%** (dû à la sécheresse).

Prestataire et mode de traitement des principales filières en 2010

Filières	Transporteur	Traitement - Valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	Recyclage
Incinérables	NETRA-VEOLIA	Valorisation énergétique
Encombrants	NETRA-VEOLIA	Centre d'Enfouissement Technique Classe2
Cartons	NETRA-VEOLIA	Recyclage
Gravats	NETRA-VEOLIA	Centre d'Enfouissement Technique Classe3
Bois	NETRA-VEOLIA	Recyclage
Déchets Verts	ECOSYS	Valorisation organique

4.2 - Les différentes filières

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



En 2010, le SMICTOM a collecté **862 Tonnes de DEEE**, dont 231 tonnes d'écrans. Une augmentation de 16.82% (30% pour les écrans) par rapport à 2009 qui était déjà en hausse par rapport à 2008. Cette collecte est financée par l'éco organisme « éco systèmes », et les enlèvements sont réalisés par envie2e.

Type DMS	Total tonnes 2010
Batterie	0,673
Acides	0,626
Aérosols	2,796
Bases	0,724
Combustibles - chlorate	1,196
Déchets de mercure	0,005
Filtres à huile	7,764
Peinture	96,093
Phytosanitaires	4,731
Produits non identifiés	0,694
Radiographies	0,070
Solvants	7,788
Feu à main	2,000
TOTAL	126,160

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

- Ces déchets considérés comme "**déchets toxiques**", doivent faire l'objet d'une attention particulière. On y retrouve des résidus de peinture, produits phytosanitaires, colle, eau de javel...
- Ces déchets sont stockés dans un local dédié dans chaque déchetterie à ce type de produits et collectés via Triadis.

LES PILES ET ACCUMULATEURS

- Sur chacune des 12 déchetteries du SMICTOM, **2 fûts de 200 L** sont mis à disposition pour le dépôt des piles. L'éco-organisme « corepile » finance cette filière intégralement.



- En 2010 ce sont **12 704 Tonnes de piles (soit 55 fûts)** qui ont été valorisées et recyclées.



LES HUILES DE VIDANGES

En 2010, **45 700 litres d'huiles de vidange** ont été récoltés sur l'ensemble des déchetteries du territoire.



LES LAMPES ET NÉONS

En 2010, **1,275 tonnes de néons** ont été collectées et **0.126 tonnes de lampes** (seules les lampes à économie d'énergie sont concernées par cette collecte). Cette filière est gérée par « Recylum », éco-organisme agréé pour la collecte des lampes et néons.



LE POLYSTYRÈNE

Cette collecte a été étendue sur 6 déchetteries en 2010 (Argentré du Plessis, Chateaubourg, Chateaugiron, Janzé, La Guerche de Bretagne et Vitré). **11.44 tonnes de polystyrène** ont ainsi été recyclées par la société Knauf à Torcé et détournées de la filière incinérable.

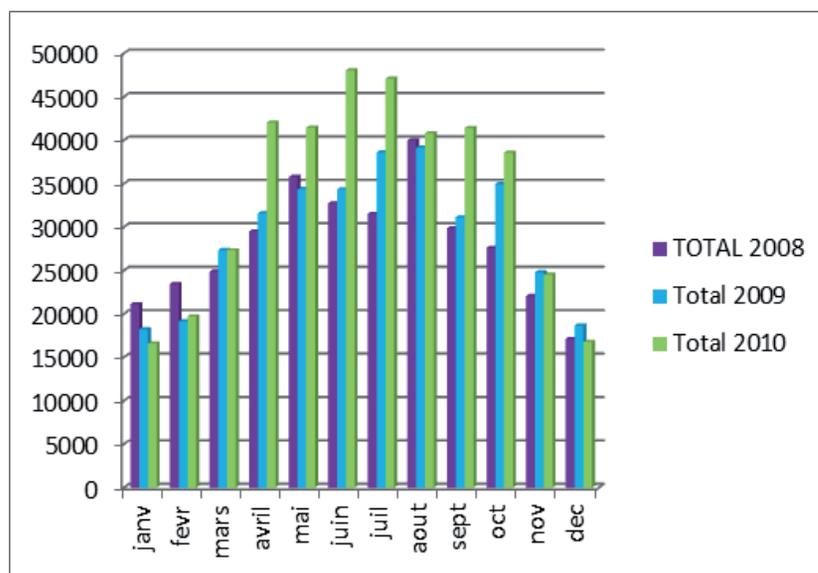


LES FILMS PLASTIQUES

Un test a été réalisé sur 7 des déchetteries du SMICTOM pendant 8 mois (de mai à décembre) afin de déterminer les quantités de plastiques valorisables pouvant être détournées de la filière incinérable. Ce test a permis de collecter **3.42 Tonnes de films plastiques**.

4.3 - Fréquentation des déchetteries

Certaines déchetteries (Argentré du Plessis, Noyal/Vilaine) sont équipées de boucles de comptage magnétiques. Pour les autres sites, les agents d'accueil réalisent un comptage manuel permettant de suivre **l'évolution des fréquentations des usagers** d'une année sur l'autre.



A SAVOIR

Ainsi, **en 2010**, les déchetteries ont accueilli pour la première fois plus de **400 000 usagers** (404 325) contre 352 368 en 2009. Soit une augmentation de 14.75%.





4.4 - Caisson 2ème vie



En 2009, le SMICTOM du sud est 35 inaugurerait ses premiers caissons 2ème vie sur Châteaubourg, Châteaugiron et Janzé, en partenariat avec la communauté EMMAUS. En 2010, la démarche a été étendue aux déchetteries de Noyal sur Vilaine et La Guerche de Bretagne, permettant de détourner les objets réutilisables des différents exutoires de traitement.



4.5 - Les plates-formes déchets verts communales

Certaines communes ont conservé un lieu de dépôt accessible aux particuliers pour les déchets végétaux. Les plates-formes doivent avoir des horaires d'ouverture bien définies et être gardiennées.

Tonnages des plates-formes déchets verts communales

COMMUNES	Total tonnes 2008	Total tonnes 2009	Total tonnes 2010
Bais	390,34	429,16	333,91
Bourgon	70,99	45,14	50,02
Domalain	102,90	90,52	109,26
Etelles	117,72	87,48	88,66
Le Pertre	47,30	46,56	32,3
Piré Sur Seiche	289,98	292,88	233,27
Pocé les Bois	85,46	64,18	68
St Aubin des Landes	0,00	69,38	41,26
St Pierre La Cour	193,40	280,88	230,26
Torcé	166,86	173,26	154,78
TOTAUX	1464,95	1579,44	1341,72

" Au même titre que les déchets verts collectés sur les déchetteries, **les plates-formes communales ont vu leur tonnage de déchets verts diminuer en 2010** (diminution de 237.7 tonnes) due à une saison sèche "





4.6 - Les déchets d'activité de soins à risques infectieux

Depuis le 1^{er} avril 2007, le SMICTOM assure la collecte des déchets dits d'activité de soins à risque infectieux ou **DASRI** (c'est à dire les piquants-coupants), uniquement à destination des particuliers en automédication. La législation prévoit que les professionnels s'organisent eux-mêmes (et notamment lorsqu'ils font un acte médical à domicile) et que les patients en HAP (hospitalisation à domicile) voient leurs DASRI collectés par le prescripteur (l'hôpital). Ils peuvent faire appel à un prestataire privé.

Ces déchets de type tranchants/coupants représentent un risque pour tous et plus particulièrement pour les agents de collecte et les trieurs du centre de tri.

Organisation du service proposé aux particuliers :

> 1. Dans les pharmacies partenaires (39 sur le territoire du Syndicat)

- Mise à disposition de la 1^{ère} boîte (norme NF X 30-500) – le SMICTOM les fournit aux pharmacies sur demande
- Signature d'une convention anonyme conservée par la pharmacie (sans communication) - le SMICTOM les fournit aux pharmacies avec un code pour le suivi des dépôts
- Fourniture d'une carte d'adhérents avec le code de la convention - le SMICTOM les fournit aux pharmacies
- Fourniture d'une plaquette explicative et du planning des jours de dépôts en déchetterie

> 2. Dans les 12 déchetteries du SMICTOM

- Collecte des boîtes une fois par mois en déchetterie - deux jours par mois
- Remplacement de la boîte pleine par une boîte neuve, remise par le gardien.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

DECHETTERIE	Nombre de boîtes collectées et incinérées à Valorena (Nantes)												TOTAL
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
Argentré	17	11	4	7	14	10	11	14	20	11	5	0	124
Chateaubourg	7	7	3	3	5	10	5	17	5	6	6	0	74
Chateaugiron	18	25	13	5	34	15	22	21	17	24	15	0	209
Chatillon	5	7	4	9	5	10	2	4	1	5	6	0	58
La Guerche	24	17	11	4	17	8	13	8	14	10	17	0	143
Janzé	29	14	13	6	26	15	18	21	15	7	12	0	176
Louvigné de Bais	4	1	5	4	14	4	6	4	3	3	1	0	49
Martigné	5	6	4	4	10	9	17	8	8	3	5	0	79
Noyal		7		0		0				17	3	0	27
Retiers	17		2	2	9	5	18	4	4	21	5	0	87
Val d'Izé	33	13	4	9	7	6	3	13	4	6	3	0	101
Vitré	31	45	32	12	32	32	33	38	22	51	33	0	361
NB boîtes total	190	153	95	65	173	124	148	152	113	164	111	0	1488



COMMENTAIRES

- L'année 2010 suit l'augmentation des années précédentes en termes de nombre des boîtes DASRI collectées et traitées. Ce service est apprécié.
- On observe de fortes variations des dépôts des usagers – ils sont dûs essentiellement aux jours fériés (fêtes de fin d'année) et aux congés : décalage des collectes / report des dépôts par les usagers.



5 - Centre de valorisation énergétique des déchets (CVED)

A NOTER

- 25 367 tonnes** de déchets ont été valorisées par incinération et récupération d'énergie en 2010 :
- **86 %** des déchets incinérés proviennent des ordures ménagères
 - **14 %** proviennent de déchets de type Déchets Industriels Banals (DIB)

Fiche technique du CVED en annexe 3 B (p.66)

5.1 - Produits entrants

Année 2010	TOTAL ENTREE	PRODUITS ÉVACUÉS					PRODUITS VALORISÉS										TOTAL OM+DIB incinérés
		OM évacuées	dont St Fraimbault CET	dont Pontmain CVED	Total OM entrants	dont SMICTOM VITRE	dont OM SICTOM FOUGERES	dont OM SICTOM NAR	dont SIT TOM MI	dont autres NOVERGIE	dont autres SMICTOM	Refus de tri SMICTOM	Déchetteries SMICTOM	DIB SMICTOM	DIB NOVERGIE		
Janvier	2 219,00				1873,12	1 838,78	0	0	0	8,24	53,33	144,16	0,43	147,96	2 219,00		
Février	2 122,59				1812,61	1 654,85	48,93	0	0	7,63	47,65	165,14	1,04	96,15	2 122,59		
Mars	1 978,70	284,66	284,66	0	1705,91	1 690,95	0	0	0	8,02	12,37	168,01	2,79	89,62	1 978,70		
Avril	2 213,38				1927,2	1 889,55	21,55	0	0	8,89	6,79	204,07	1,23	74,09	2 213,38		
Mai	2 230,55				1905,161	1 789,07	99,57	0	0	8,81	8,22	176,13	2,34	138,7	2 230,55		
Juin	2 235,73				1958,68	1 916,63	0	22,34	0	8,97	3,21	197,29	2,21	74,34	2 235,73		
Juillet	2 222,25				1922,95	1 883,93	0	22,7	0	9,93	9,11	219,01	1,74	69,44	2 222,25		
Août	2 130,09				1799,07	1 784,61	0	0	0	7,75	6,58	253,97	0,41	70,06	2 130,09		
Septembre	2 197,63	909,8	859,88	49,92	1134,27	1 105,83	0	0	0	6,89	10,49	109,65	0,97	32,45	1 287,83		
Octobre	2 224,43	485,16	485,16	0	1491,82	1 478,33	0	0	0	6,42	10,75	148,53	1,36	86,81	1 739,27		
Novembre	2 335,66	99,2	99,2	0	1934,78	1 862,36	56,27	0	0	8,32	36,25	166,6	1,03	97,8	2 236,46		
Décembre	2 456,58				2149,13	1 985,81	54,38	0	92,41	8,4	62,56	157,06	1,74	86,09	2 456,58		
TOTAL 2010	26 567	1 779	1 729	50	21 615	20 881	281	45	92	218	267	2 110	17	1 064	25 072		
TOTAL 2009	27 836	1 849	1 618	231	21 678	21 113	130	0	0	337	346	2 064		1 899	25 672		

5.2 - Produits sortants

Année 2010	RÉSIDUS SORTANT			
	machefers	ferrailles	REFIOM	totalrésidus
Janvier	304	52,92	120,5	477,42
Février	284,48	77,4	116,06	477,94
Mars	302,46	47,07	104	453,53
Avril	303,96	46,81	90,2	440,97
Mai	308,74	48,62	107,38	464,74
Juin	315,59	77,15	89,78	482,52
Juillet	317,08	50,77	97,36	465,21
Août	319,64	49,29	127,22	496,15
Septembre	233,92	40,99	78,08	352,99
Octobre	197,14	25,88	57,94	280,96
Novembre	306,14	51	110,7	467,84
Décembre	358,12	76,18	123,16	557,46
Total 2010	3 551	644	1 222	5 418
Total 2009	3 921	457	1 265	5 643

Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers a produit 3 551 T de Mâchefers (cendres en sortie de four). Ces derniers ont été valorisés en couche de forme pour la création de voie de circulation au Centre d'Enfouissement Technique de Saint Fraimbault (53). Ils ne sont pas soumis au paiement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

644 Tonnes de ferrailles ont été récupérées dans les mâchefers grâce à un Electro-aimant utilisé sur le CVED. Ces ferrailles ont été recyclées.

1 222 Tonnes de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) ont été produites en 2010. Ces résidus contiennent le mélange « réactifs-polluants » récupéré suite au traitement des fumées avant rejet à l'atmosphère.

Les **REFIOM** sont acheminés dans un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 1 (les centres d'enfouissement les plus contrôlés), où ils sont inertés dans du béton spécifique puis stockés dans des casiers protégés. Les REFIOM représentent les seuls éléments non valorisés du traitement par incinération et valorisation énergétique : seulement 5% des tonnages entrants sur le site.

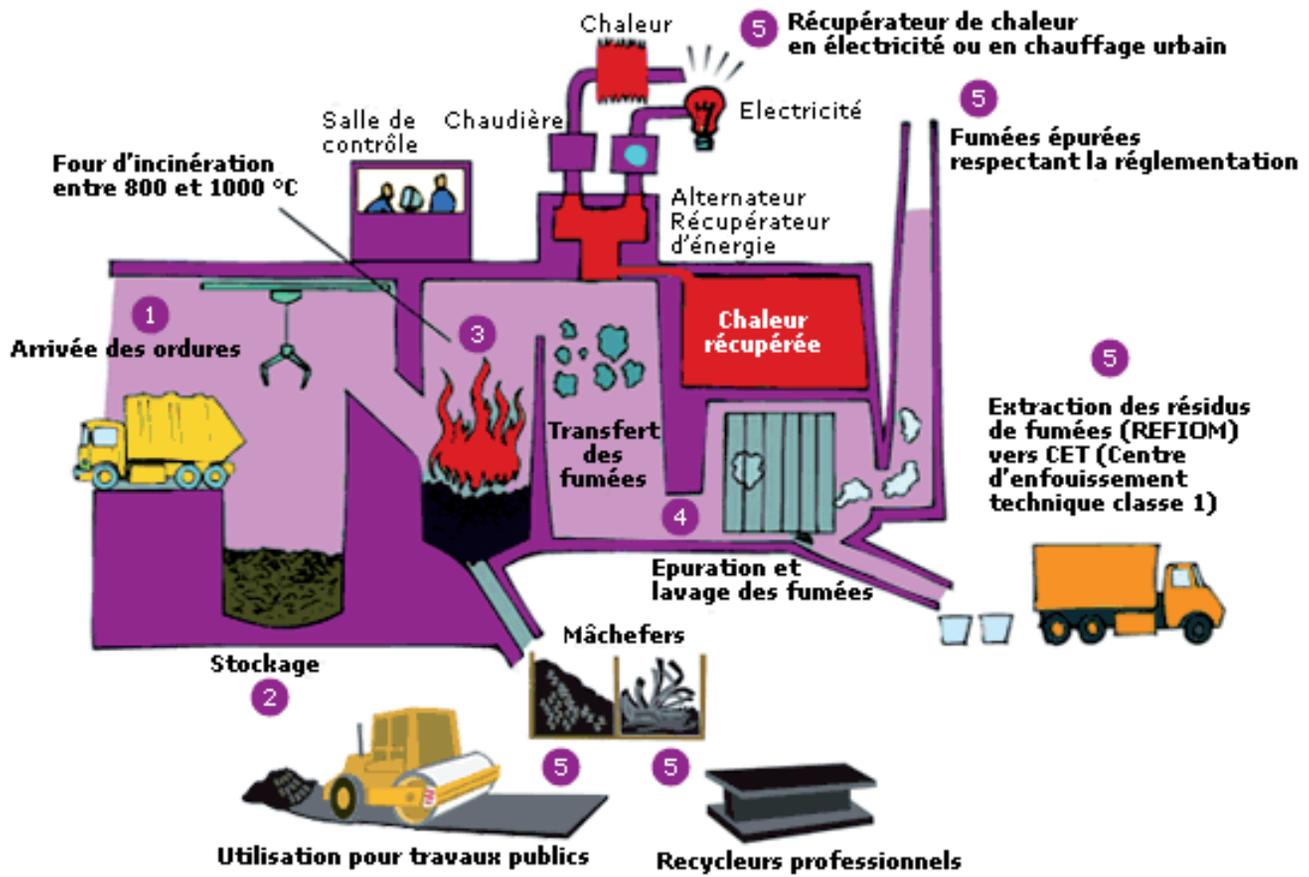
5.3 - Valorisation de la vapeur produite

Année 2010	PRODUCTION DE VAPEUR			
	Quantité de chaleur produite	dont vendue		% vendue
		MWH	KERVALIS	
Janvier	4139	1701,2	440	51,73%
Février	3803,29	1797,743	351	56,50%
Mars	3425,26	1774,39	230	58,52%
Avril	3867,41	2082,938	0	53,86%
Mai	4230,98	1808,036	0	42,73%
Juin	4267,09	2158,27	0	50,58%
Juillet	4367,56	1755,234	0	40,19%
Août	4207,7	1508,425	0	35,85%
Septembre	2343,34	931,641	0	39,76%
Octobre	3028,37	1159,951	95	41,44%
Novembre	4200,1	1554,139	296	44,05%
Décembre	4418,49	1668,413	440	47,72%
total 2010	46 299	19 900	1 852	47%

" En 2010, le **SMICTOM SUD EST 35** a décidé de mettre en route **un nouveau réseau de chaleur** vers la **Piscine Intercommunale** de Vitré Communauté, l'entreprise **BCM Cosmétique** et la **cuisine centrale** de la ville de Vitré. "

En 2010, le **CVED a produit 46 299 MWh de vapeur**. 100% de cette énergie est passée par la turbine du site, fabriquant ainsi 1300 MWh d'électricité. Cependant, seulement 47 % de cette énergie a ensuite été vendue et utilisée par les clients industriels raccordés : KERVALIS et COOPER SA.

SCHEMA SYNTHETIQUE DU CVED



CVED



FERRAILLES INCINÉRÉES



FOUR DU CVED



6 - Services proposés aux professionnels

6.1 - Via la collecte au porte à porte : la redevance spéciale

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM, par délibération du Comité Syndical du 05 octobre 2002, applique depuis le 1^{er} juillet 2003 une redevance spéciale à tous les producteurs de déchets professionnels qui présentent à la collecte un volume de déchets supérieur à 340 L par semaine.

La redevance spéciale est calculée en fonction du service rendu. Depuis 2006, elle est facturée à 15,55 €/m³ pour les ordures ménagères et 10,20 €/m³ pour les matériaux recyclables.

Au 31 décembre 2010 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 602.

6.2 - Via les déchetteries

Le Comité Syndical en réunion du 29 juin 2006 a décidé de modifier, à compter du 1^{er} novembre 2006, le mode de recouvrement des dépôts des professionnels.

Le fonctionnement du nouveau système de recouvrement des dépôts des professionnels se présente comme suit

- signature d'une convention simplifiée avec chaque artisan/commerçant répertorié,
- établissement d'un bon lors du dépôt, sur lequel sont précisés les coordonnées du déposant, le numéro d'immatriculation du véhicule, le type de déchets et le volume déposé (en m³). Ce bon est signé du déposant et transmis ensuite aux services administratifs du SMICTOM pour la facturation,
- établissement d'une facturation trimestrielle.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, **672 conventions** ont été signées avec **les professionnels** qui apportent des déchets en déchetteries et **20 conventions** avec **les établissements publics** (établissements scolaires, maisons de retraite). Lors du Comité Syndical du 30 janvier 2010, il a été décidé que certains tarifs seraient modifiés à compter du 1^{er} février 2010 :

- les dépôts de gravats : de 18 €/m³ à 24 €/m³

Tableau résumant le nombre de conventions par déchetteries

Déchetteries	Nombre de professionnels ayant signé une convention
Argentre du Plessis	32
Châteaubourg	81
Châteaugiron	104
Châtillon en Vendelais	27
Janzé	86
La Guerche de Bretagne	86
Louvigné de Bais	20
Martigné Ferchaud	38
Noyal sur Vilaine	4
Retiers	39
Val D'izé	49
Vitré	106
Total	672

3

INDICATEURS FINANCIERS

- Compte administratif 2010
- Coûts calculés par flux selon la méthode ComptaCoût
- Evolution du produit appelé auprès des communautés
- Zoom sur la tarification incitative

3 INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés

Les prestations de collecte et de traitement des déchets ont été confiées à différents prestataires. Seuls le gardiennage et l'entretien des déchetteries sont assurés en régie, par le SMICTOM du Sud Est depuis le 1^{er} janvier 2004.

Vous trouverez *en annexe 1 bis, p 62*, la liste des marchés conclus en 2010, concernant à la fois l'acquisition de fournitures, prestations de service, assistance à maîtrise d'œuvre ou marché de travaux.

EXPLICATION TABLEAU

(1) => 3 ans + 1 an renouvelable
 (2) => 3 ans + 2 x 1 an renouvelable
 (3) => lot bois, encombrants, incinérables, gravat et carton

2010	Titulaire du marché	Durée
<u>Traitement des ordures ménagères (OM)</u>		
Exploitation du CVED : Délégation de service public	NOVERGIE-OUEST	1/7/2008-30/06/2018
Contrôle de l'exploitation (UIOM)	POYRY	2008-2010
Transfert des OM pendant l'arrêt technique de l'UIOM	SITA OUEST	2005 - 2011
<u>Collecte des déchets</u>		
Collecte des OM et collecte sélective (CS) et TRI	SITA OUEST	2005 - 2011
Conteneurisation des OM et CS	TEMACO	2005 - 2011
<u>Exploitation des déchetteries</u>		
DASRI	SITA OUEST	01/2010 au 31/12/2011
Evacuation et traitement des déchets en déchetterie : DMS	TRIADIS SERVICES	2008 - 2013 ⁽²⁾
Evacuation et traitement des déchets ⁽³⁾	NETRA VEOLIA	2008 - 2013 ⁽²⁾
Evacuation et traitement des déchets : Ferrailles	PASSENAUD	2008 - 2013 ⁽²⁾
Collecte et traitement des déchets verts des plates-formes	NETRA VEOLIA	1/04/2008 - 1/04/2011 ⁽¹⁾
Collecte et traitement des déchets verts en déchetterie	ECOSYS	1/04/2008 - 1/04/2011 ⁽¹⁾

1 - Compte administratif 2010

1.1 - Section d'investissement

" Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) représentent pour l'année 2010, **2 241 726.96 €.** "

Elles portent principalement sur deux opérations :

- l'ouverture d'une douzième déchetterie à Noyal sur Vilaine (CA 2010 = 436 009€),
- la réalisation du réseau basse pression à partir du C.V.E.D pour approvisionner en eau chaude la Société BCM Cosmétics et la piscine de Vitré (CA 2010 = 1 654 549€).

Section d'investissement		2010	
		Dépenses	Recettes
16- Emprunts et dettes		254 630,86	
20- Immobilisations incorporelles		9 102,65	
	Administration générale	5 590,01	
	Tarification Incitative	3 512,64	
21- Immobilisations corporelles		58 039,78	
	Administration générale	14 892,89	
	Bornes d'apports volontaires	30 212,22	
	Déchetteries	12 934,67	
23- Immobilisations en cours		2 174 584,53	
	Pôle déchets	445,57	
	Centre de tri	31 460,78	
	Déchetterie	486 682,59	
	CVED	1 655 995,59	
040- Opérations d'ordre (amort. Subvention)		13 588,32	
041- Opérations patrimoniales		0,00	
10- Dotations, fonds, et réserves			601 948,29
13-Subvention d'investissement			353 330,98
16- Emprunts et dettes			800 000,00
040- Opérations d'ordre (amortissement)			336 914,70
041- Opérations patrimoniales			0,00
TOTAUX		2 509 946,14	2 092 193,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			-417 752,17

1.2 - Section de fonctionnement

" En 2010, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **9 964 686,13 €**, soit une baisse de 3% par rapport à l'année précédente. "

Dépenses	2010	2009	Recettes	2010	2009
011- Charges à caractère général	8 814 316,74	8 917 820,98	013- Atténuation de charges	64 051,16	12 229,22
Collecte OM et sélective	3 368 167,21	3 400 802,11	70- Produits	2 036 675,89	1 764 308,95
Tri	1 130 648,87	1 147 789,77	Recettes Traitement	527 084,71	551 653,60
Conteneurisation	576 442,41	608 424,77	Recettes Filières	803 713,73	544 265,78
Traitement des ordures ménagères	2 201 475,03	2 357 934,46	Recettes Redevance Spéciale	585 380,47	542 444,45
Collecte et Traitement en Déchetteries	1 275 272,30	1 263 892,81	Recettes Diverses	120 496,98	125 945,12
Communication	51 272,92	31 259,71	74- TEOM	7 655 154,91	7 225 199,84
Prévention	71 730,67	0,00	74- Participation EEE Ecofolio D3E	1 327 643,06	1 366 526,55
Frais Généraux	139 307,33	107 717,35	75- Autres produits	6 250,57	20 687,91
012- Charges de personnel	695 499,57	646 654,11	77- Produits exceptionnels	3 974,75	44 133,54
65- Charges de gestion courante	69 410,33	69 026,42	76- Produits financiers	92,65	98,10
66- Charges financières	48 067,97	54 197,55	042- Opérations d'ordre	13 588,32	12 995,99
67- Charges exceptionnelles	476,82	110,50			
042- Opérations d'ordre	336 914,70	303 113,20			
TOTAL	9 964 686,13	9 990 922,76	TOTAL	11 107 431,31	10 446 180,10
			RESULTAT DE L'EXERCICE	1 142 745,18	455 257,34

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée à trois éléments

- l'évolution des tonnages,
- l'augmentation de la population,
- les révisions annuelles des prix prévues pour chaque marché.

Sur 2010, les tonnages collectés et traités ont diminué. Cette baisse a eu un impact direct sur les dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général : 88% des dépenses sont liées aux marchés ou contrats signés avec les prestataires dans le cadre de la collecte, et du traitement.

Un nouveau service a été intégré à compter de 2010, le service « Prévention ». En effet, le Syndicat a décidé fin 2009 de s'engager dans un programme local de prévention afin de réduire la quantité de déchets produite par habitant. Les charges de personnel progressent de 8% par rapport à l'année 2009 du fait de l'évolution des effectifs liée à l'ouverture de la déchetterie de Noyal sur Vilaine, et au recrutement de trois agents dans le cadre de CAE en qualité d'animateur info-déchets, animatrice prévention et assistante administrative.

Le Syndicat a bénéficié d'aides importantes (64 051,16€ d'atténuation de charges), permettant de maintenir le niveau des charges nettes de personnel au niveau de 2009.

Pour les autres dépenses, les dépenses de gestion courante restent stables. Les frais financiers continuent de diminuer (-10%). A l'inverse, les amortissements progressent de 10%, conséquence comptable des investissements réalisés en 2009 principalement sur les déchetteries.

Les recettes de fonctionnement ont atteint en 2010, **11 043 380,16 €** (hors report antérieur).

Le service est financé principalement par le produit fiscal : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM pour 69% et la redevance spéciale appliquée dans le cadre de l'élimination des déchets ménagers pour 5% des recettes de fonctionnement 2010.

Les recettes « filières » ainsi que les recettes « traitement » participent également au financement du service.

La reprise des cours des matériaux a permis sur l'année 2010 d'engendrer des recettes importantes avec la vente des matériaux : 803 713,73 €, soit +48% par rapport à 2009.

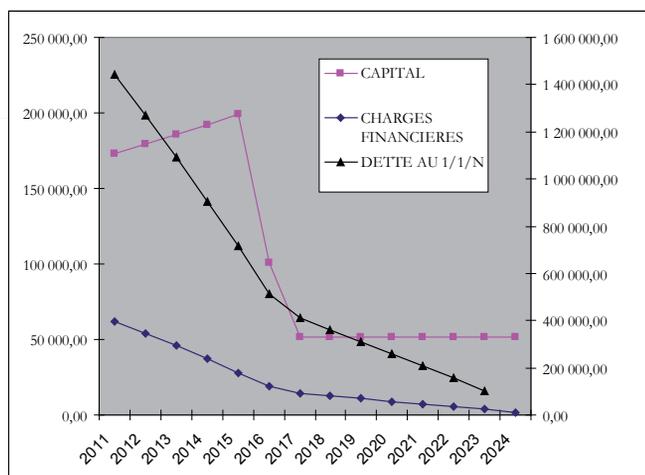
Enfin, le syndicat perçoit également des soutiens versés par les éco-organismes - Eco-emballages, Ecofolio, Ocad3e..., ainsi que des aides de l'ADEME dans le cadre de la mise en place du programme local de prévention. Ces soutiens ont diminué légèrement du fait du décalage de versement lié à la prévention.

1.3 - L'état de la dette

" L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2011 de **1 444 127 39€.** "

Les emprunts restant à rembourser ont été contractés pour financer la deuxième mise aux normes du CVED. En 2010, deux emprunts complémentaires ont été effectués pour la réalisation du réseau basse pression au départ du CVED à hauteur de 700 000€, ainsi que la construction de la déchetterie de Noyal sur Vilaine à hauteur de 100 000€. La dette diminuera de moitié en 2016, pour s'éteindre à l'horizon 2024.

	31/12/2010	31/12/2009
Dette globale	1 444 127,39	891 374,29
Répartition par emprunteur		
DEXIA CREDIT LOCAL / 6 ans	50 %	100 %
BCME / 14 ans	50 %	0 %
Répartition par type de taux		
Taux variable	50 %	94 %
Taux fixe	50 %	6 %
Projet financés		
CVED	94 %	100 %
Déchetterie	6 %	0 %



2 - Les coûts calculés par flux selon la méthode "ComptaCoût"

2.1 - La méthodologie

Le SMICTOM est engagé, avec d'autres collectivités, depuis 2007 dans la mise en place d'une gestion analytique des coûts du service d'élimination des déchets : ComptaCoût. Ce référentiel initié par l'ADEME, en partenariat avec l'AMF, AMORCE, le CNR, le MEDD et des acteurs territoriaux, permet de connaître précisément les coûts selon les flux de déchets et aussi par service.

Les données du compte administratif de l'exercice sont ainsi retraitées selon le cadre défini par le Comité de pilotage chargé de la mise en place du référentiel sur les coûts du service d'élimination des déchets :

- retraitement des charges à payer et des produits à recevoir de l'exercice, afin d'établir les coûts sur les données réelles de l'exercice,
- extraction de la TVA,
- amortissement de tous les investissements et reprise de toutes les subventions.

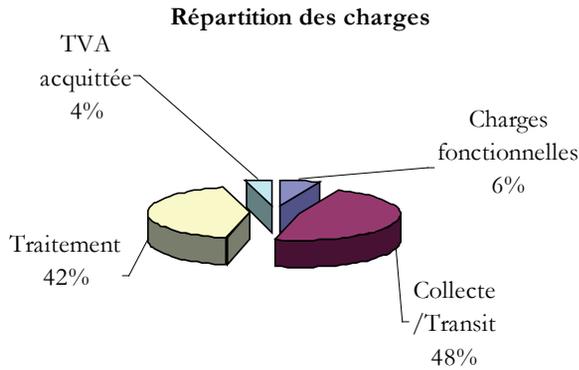
Les coûts peuvent ensuite être calculés selon les principaux flux :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les recyclables secs,
- les déchetteries,
- la gestion du passif (décharge réhabilitée),
- les biodéchets,
- les déchets des professionnels.

A partir de cette répartition, plusieurs coûts sont ainsi calculés par flux :

- le Coût complet : correspond à l'ensemble des charges,
- le Coût technique : Coût complet diminué des recettes industrielles,
- le Coût partagé : Coût technique diminué des soutiens,
- le Coût aidé HT et TTC : Coût partagé diminué des aides, soit le coût résiduel à la charge de la collectivité financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2.2 - Répartition des charges et produits

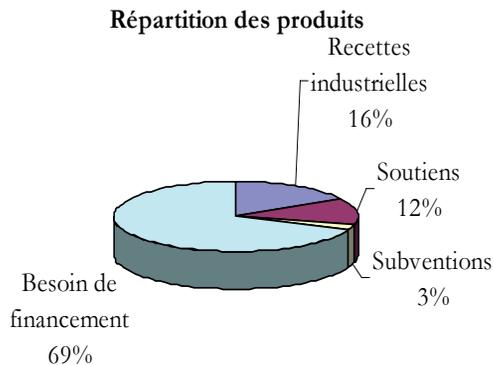


Pour l'année 2010, **le coût complet** (ou ensemble des charges) s'établit pour l'ensemble des flux à **9 580 709.00 € H.T**

La répartition reste assez proche de celle des années précédentes avec toutefois **une diminution de deux points pour la part « traitement », au profit de la part « charges fonctionnelles »**. Les raisons à cela : la baisse des tonnages d'ordures ménagères, de collecte sélective, et des déchets verts a permis de minorer le coût du traitement (incinération, tri et compostage).

L'évolution des charges fonctionnelles est quant à elle liée : à l'engagement du syndicat dans un programme local de prévention, à la structuration des services (recrutement de trois agents dans le cadre de CAE), à la réalisation d'une étude d'optimisation du service intégrant un baromètre satisfaction.

Les produits industriels, les soutiens et les aides représentant **3 149 123.90 €**, le besoin de financement pour l'exercice 2010 s'élevait à **6 844 159.10€** (TEOM, RS), **soit 69% des produits** contre 72% en 2009. Cette diminution du besoin de financement est la conséquence directe de l'augmentation des recettes filières en 2010, de 280 000€ par rapport à 2009.



2.3 - L'évolution du coût aidé par habitant

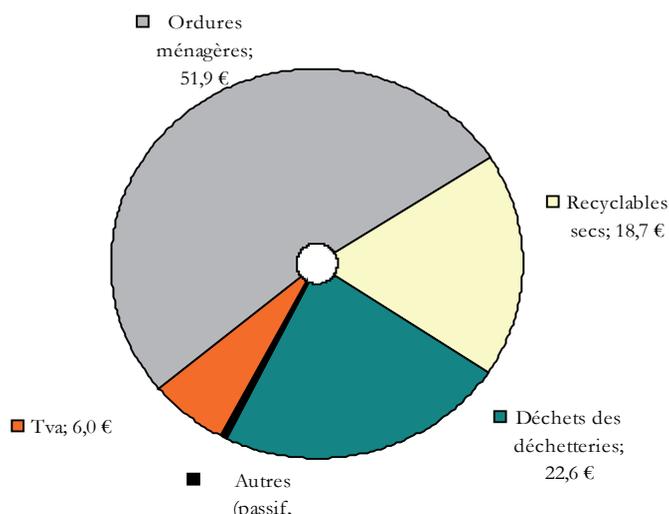
Le coût résiduel (ou coût aidé) du service calculé par habitant **diminue d'environ 5% entre 2010 et 2009**.

Le coût résiduel par habitant tend à diminuer pour l'ensemble des flux, et plus particulièrement pour les recyclables secs du fait de la reprise des cours des matériaux.

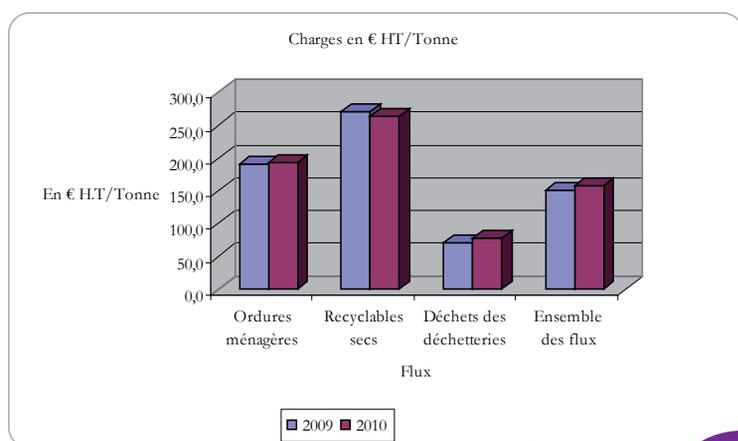
Coût aidé par habitant (*)	2010	2009
Ordures ménagères	29,2	28,8
Recyclables secs	10,5	12,5
Déchets des déchetteries	12,7	13,9
Autres (passif, biodéchets,)	0,5	0,5
Tva	3,4	3,5
Coût aidé total	56,3	59,2

(*) Le coût aidé H.T. = ensemble des charges de l'exercice, y compris les amortissements, diminuées des recettes et des subventions, soit le coût résiduel.

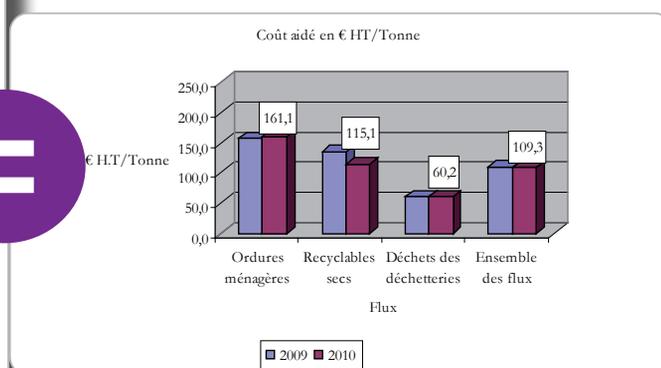
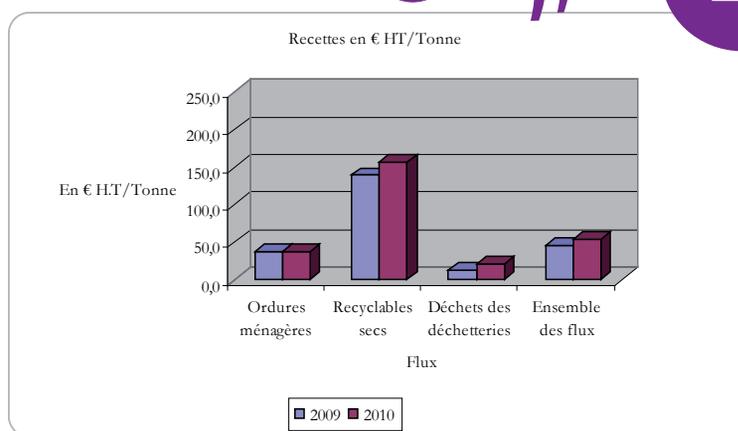
100 € de taxe financent :



2.4 - L'analyse des coûts par flux



" Selon le **Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008**, publié en mai 2011, **80%** des collectivités ont un coût aidé HT entre 57€ et 108€ par habitant, le coût médian se situe à 91€ H.T/Hab. "



COMMENTAIRES

La collecte et le traitement d'une tonne de recyclables coûtent plus chères qu'une tonne d'ordures ménagères, et qu'une tonne déposée en déchetterie. Néanmoins, les recettes générées sur le flux de collecte sélective, permettent d'atténuer fortement le coût résiduel pour l'utilisateur : ainsi, pour le même coût aidé, on collecte et recycle un peu plus d'une tonne de recyclables secs, une tonne d'ordures ménagères, et plus de deux tonnes et demi de déchets provenant des déchetteries.



Le coût à la tonne pour l'ensemble des flux reste stable entre 2009 et 2010, à l'exception du coût aidé des recyclables secs qui diminue considérablement grâce à la reprise des cours des matériaux de la collecte sélective. Pour ce flux, le coût aidé restera très fluctuant compte tenu de la part que représente les recettes industrielles.

Coût des ordures ménagères résiduelles

€ par tonne	2006	2007	2008	2009	2010	Ecart
Coût complet H.T	172,2	180,7	177,6	190,7	193,4	2.7
Coût aidé H.T	141,0	150,0	149,8	157,6	161,1	3.5
Tva	8,9	9,7	7,3	9,1	9,7	10.6
Coût aidé T.T.C	149,9	159,7	157,1	166,7	170,8	4.1

" Selon le **Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008**, publié en mai 2011, **80% des collectivités ont un coût aidé HT entre 137€ et 212€ la tonne pour les ordures ménagères**, le coût médian se situe à 175€ H.T/Tonne. "

Variation 2010/2009 : Si le tonnage d'ordures ménagères est en constante diminution depuis 2008, le niveau des charges reste identique à l'année passée, pour des recettes qui proportionnellement diminuent : d'où l'augmentation du coût à la tonne de 2.46%.

Coût de la collecte sélective

€ par tonne	2006	2007	2008	2009	2010	Ecart
Coût complet H.T	226,4	240,0	243,5	270,6	264,8	-5.81
Coût aidé H.T	82,7	91,0	89,3	135,2	115,1	-20.1
Tva	11,7	12,9	12,6	11,8	10,0	-1,8
Coût aidé T.T.C	94,4	103,9	101,9	147,0	125,1	-21.9

" (*) Selon le **Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008**, publié en mai 2011, **80% des collectivités ont un coût aidé HT : entre 58 et 374€ la tonne pour les recyclables** (sauf verre), coût médian = 224€ contre 117.3€ H.T par tonne pour le SMICTOM et **entre 10 et 99€ la tonne pour le verre**, coût médian = 59€ contre 112.3€ H.T par tonne pour le SMICTOM. "

Variation 2010/2009 : Sur ce flux, les charges globales ont légèrement diminué par rapport à l'année 2009 (notamment sur la collecte et tri). La forte augmentation des produits industriels permet de diviser par plus de deux, le coût résiduel à la charge de l'utilisateur (ou coût aidé).

(*) L'analyse plus approfondie des coûts par flux - recyclables (sacs jaunes) et verre, montre que le coût des recyclables (sacs jaunes) est très faible comparée aux autres collectivités. Il est en revanche très élevé pour le verre du fait du coût de la collecte en porte à porte.

Coût des déchetteries

€ par tonne	2006	2007	2008	2009	2010	Ecart
Coût complet H.T	77,3	77,6	76,2	71,0	77,6	-5,2
Coût aidé H.T	68,4	67,5	63,2	60,9	60,2	-2,3
Tva	4,0	3,6	4,1	2,9	3,4	-1,2
Coût aidé T.T.C	72,4	71,1	67,2	63,8	63,6	-3,4

" Selon le **Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008**, publié en mai 2011, **80% des collectivités ont un coût aidé HT entre 57€ et 108€ par habitant**, le coût médian se situe à 91€ H.T/Hab. "

Variation 2010/2009 : Le tonnage apporté en déchetterie a fortement diminué en 2010 compte tenu de moindre apports de déchets verts. Si le coût complet à la tonne augmente, le coût aidé à la tonne lui reste stable grâce à la remontée des recettes « ferraille » et « cartons ».



3 - Evolution du produit appelé auprès des communautés

Suite à la loi du 12 juillet 1999 modifiant la réglementation relative au financement de l'enlèvement des ordures ménagères, le SMICTOM du Sud Est a choisi pour le financement de son service d'instituer **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** à partir du 1^{er} janvier 2002 (délibération du Comité Syndical en date du 8 septembre 2001).

Pour financer le service, le SMICTOM appelle chaque année une participation auprès des Communautés de communes et d'agglomération : en 2010, son montant s'élevait à 7 483 921€. Le produit appelé est réparti entre les Communautés selon les montants des bases foncières des communes du territoire de chaque communauté de communes ou d'agglomération de l'année en cours.

Chaque communauté, en fonction du produit attendu par le SMICTOM, a ensuite la charge de voter les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chacune de ses communes membres. Elle perçoit la taxe en lieu et place du SMICTOM qui l'a institué (régime dérogatoire).

Les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères varient selon les communes, mais tendent vers une homogénéisation. En effet, suite à la loi de finances rectificative pour 2004 et à la loi de finances pour 2005 imposant le passage à un taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le SMICTOM a souhaité mettre en place une période de lissage des taux sur 8 ans. En 2012, au plus tard, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront être identiques à l'échelle d'une même communauté.



A NOTER

Le produit attendu par les Communautés pour le financement du service se situe à 7 826 933.00 Euros pour 2011. Les taux de TEOM appliqués varient entre 8.87 % et 10.49%.



4 - Zoom sur la tarification incitative

Le Grenelle de l'Environnement – notamment l'Article 41c de la loi GRENELLE 1, recommande l'instauration d'une tarification incitative du service d'élimination des déchets ménagers en vue de réduire les tonnages à traiter. Le délai de mise en œuvre accordé aux collectivités est de 5 ans.

Dans ce contexte, **le Comité Syndical** dans sa séance du 6 Novembre 2010, a **décidé du passage à une tarification incitative sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2014 - facturation à blanc, et au 1er janvier 2015 - institution d'une tarification incitative.**

Afin de se préparer à ce changement et de tester les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en place d'une tarification incitative tel que le préconise le Grenelle de l'Environnement, le Syndicat a souhaité mener plusieurs expérimentations. Deux sont actuellement en cours : l'une sur la commune d'Argentré du plessis, et l'autre dans un lotissement sur Vitré.



4.1 - Expérimentation de « tarification incitative » sur Argentré du plessis

Sur Argentré du Plessis, l'expérimentation a démarré dès l'automne 2009. Une équipe de neuf ambassadeurs a été recrutée pour assurer la communication au porte à porte auprès des Argentréens - particuliers, professionnels, établissements publics, immeubles, et la distribution de nouveaux bacs durant un mois et demi.

Depuis le 02 novembre 2009, chaque foyer est doté d'un bac d'ordures ménagères équipé d'une puce contenant **un numéro identifiant**. La puce est lue par un lecteur de puce placé à l'arrière du camion de collecte (numéro, date, heure de la collecte). Ces informations sont envoyées au SMICTOM qui, grâce à un logiciel adapté, **associe un numéro de puce à un usager** (foyer, artisan...).

Le système d'identification choisi : la levée

L'objectif de cette opération est d'inciter les habitants à trier plus, à moins jeter, et à sortir le bac moins souvent afin de réduire les coûts de collecte.

Règles de dotations retenues pour les particuliers

- **1 personne =>** bac de 80 litres
- **2/3 personnes =>** 120 litres
- **4/5 personnes =>** 180 litres
- **6 et plus =>** 240 litres

Les premiers résultats

- La mise en place des bacs pucés a été suivie d'une baisse de 15% du tonnage d'ordures ménagères. Depuis début 2011, on constate une reprise des tonnages. Les résultats se sont trouvés perturbés du fait des intempéries 2009 et 2010. Les variations saisonnières sont par ailleurs très fortes. L'interprétation des résultats reste difficile sur une période aussi courte.

OMR agglo : baisse en 2009/2010 mais reprise en 2011
Tonnage de départ > 10 T par semaine

OM agglo.	2009	2010	2011
T/sem. moy	9.05 T	8.97 T	9.12 T

OMR campagne : poursuite de la baisse
Tonnage de départ > 3 T par semaine

OM camp.	2009	2010	2011
T/sem. moy	2.98 T	2.86 T	2.77 T

- Sur la collecte sélective et le verre, on constate une légère baisse depuis le démarrage de l'opération, baisse constatée sur l'ensemble du territoire. Cette diminution est probablement liée à plusieurs facteurs : conséquence probable de la crise économique, de la diminution du poids des emballages, et peut-être également liée au changement de comportement des usagers.

Emb agglo : Tonnage de départ
> 6.5 T par semaine

Emb. agglo	2009	2010	2011
T/sem. moy	6.30 T	5.98 T	5.83 T

Emb campagne : Tonnage de départ
> 4 T par semaine

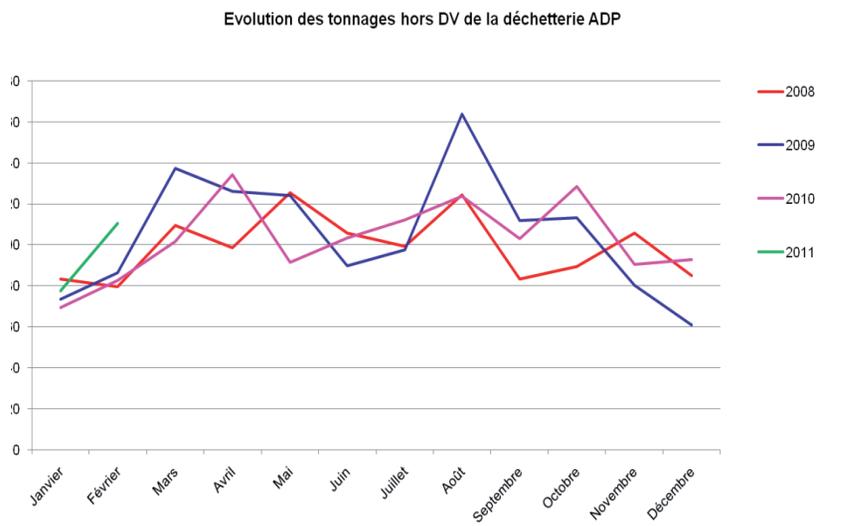
Emb. camp.	2009	2010	2011
T/sem. moy	4.22 T	3.74 T	3.85 T



Verre aggro : varie beaucoup en fonction de la météo
 Tonnage de départ > 2.5 T par semaine

Verre aggro.	2009	2010	2011
T/sem. moy	2.08 T	2.36 T	1.98 T

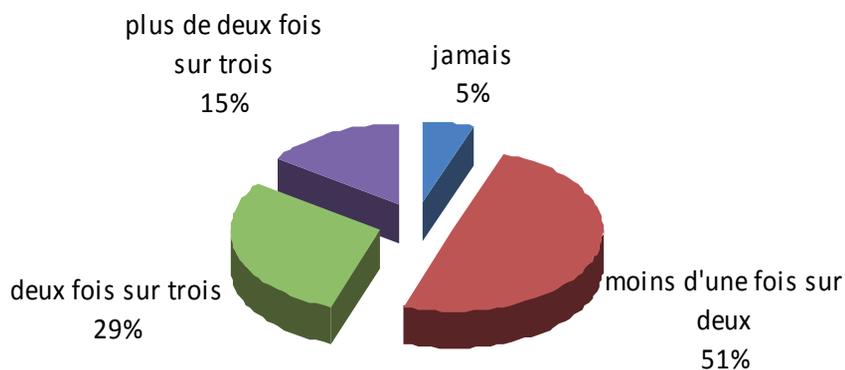
- Sur la déchetterie, on ne constate pas de report de tonnages : les tonnages collectés en déchetterie évoluent de manière identique aux années passées, et aux autres déchetteries.



- La baisse du nombre de bacs présentés par semaine constatée dès le démarrage de la collecte, s'est quant à elle confirmée sur les mois suivants. Ce qui signifie que le geste est acquis chez les Argentréens.

Agglomération		
Nb bacs hebdo initial	934	- 34 %
Nb bacs hebdo moyen	608	

Campagne		
Nb bacs hebdo initial	287	- 45 %
Nb bacs hebdo moyen	155	



A NOTER

Cette diminution du nombre de présentations a eu pour conséquence une **baisse du temps de collecte estimée à une heure sur la partie agglomérée.**

Sur 1679 bacs d'ordures ménagères, 1% des bacs sont présentés chaque semaine. La moitié des bacs sont présentés tous les 15 jours.



4.2 - Expérimentation de tarification incitative sur Vitré - Lotissement des Serres

Le syndicat a souhaité mener **une expérimentation de « tarification incitative »**, dans le cadre d'une collecte en bornes d'apports volontaires.

Le lotissement situé au lieu-dit « les Serres » à Vitré, a été équipé en juillet 2010 de conteneurs dits « d'apports volontaires » pour la collecte des déchets ménagers. Deux points d'apports ont été mis en place, disposant chacun d'un conteneur d'ordures ménagères résiduelles, d'un conteneur destiné aux emballages et d'un conteneur destiné au verre.

Début 2011, un système d'identification des utilisateurs sera mis en place sur les conteneurs à ordures ménagères uniquement et chaque foyer sera doté d'un badge d'accès aux conteneurs.

Porteur d'un numéro unique affilié au foyer, le badge sera lu par le système installé sur le conteneur et permettra l'ouverture du contenant.

Cette expérimentation permettra de tester les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en place d'une tarification incitative dans le cadre d'une collecte autre que le porte à porte.







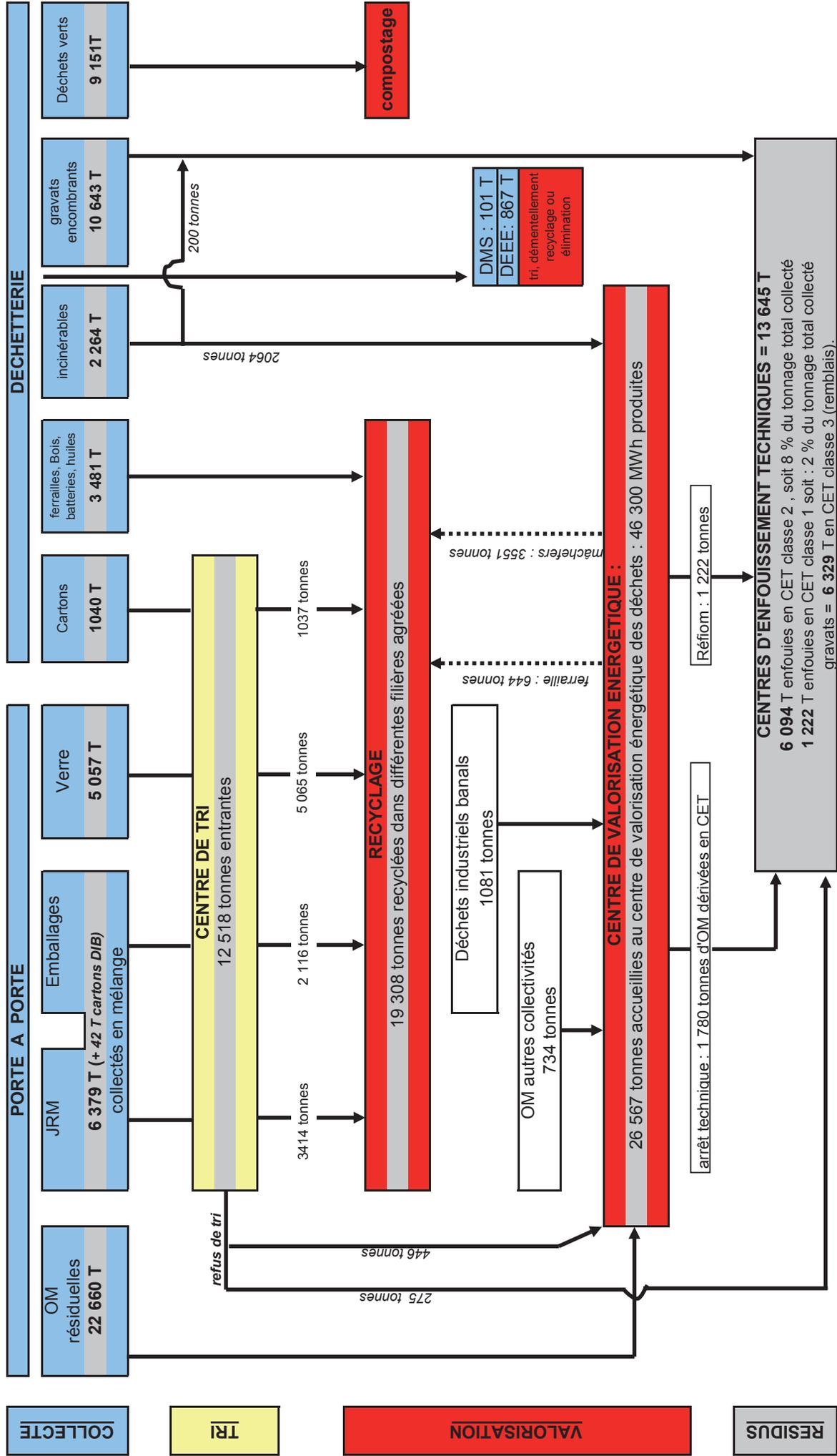
4

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

- Schéma sur les déchets ménagers et assimilés
- Bilan valorisation matières

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2010

61 685 tonnes collectées et traitées, soit 494 kg par habitant par an



4 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1 - Bilan Valorisation Matières

1.1 - Bilan écologique du Tri



PET (1) > 427 tonnes recyclées

- équivalent à 11 236 842 bouteilles de 1,5 L.
- 355 358 litres de pétrole brut, + 104 401 m³ de gaz naturel, + 3 579 m³ d'eau économisés
- représentent 333 060 couettes de literie ou 832 650 pulls polaires



Acier > 254 tonnes recyclées

- équivalent à 2 791 209 boîtes de conserve de 91 g
- 359 tonnes de minerai de fer + 145 tonnes de coke, + 277 m³ d'eau
- représentent 364 voitures (600 kg d'acier/ voiture) ou 4854 chariots de supermarché



PEhd (2) > 169 tonnes recyclées

- équivalent à 5 827 586 bouteilles de 1 L.
- 107 596 litres de pétrole brut, + 67 811 m³ de gaz naturel, + 254 m³ d'eau économisés
- représentent 1 268 bancs publics en plastique ou 12 675 bacs de collecte



Alu > 9 tonnes recyclées

- équivalent à 600 000 canettes de 33 cl
- 20 tonnes de bauxite + 81 m³ d'eau
- représentent 954 chaises (5 kg / chaise) ou 2385 vélos (2 kg / vélo)



Carton > 952 tonnes recyclées

- équivalent à 13 222 222 boîtes de céréales
- 2 484 tonnes de bois + 16 060 m³ d'eau économisés
- représentent 2 254 737 emballages en carton de 380 g ou 4 284 000 boîtes à chaussures



Verre > 5072 tonnes recyclées

- équivalent à 15 369 697 bouteilles de 75 cl
- 3347 tonnes de sables + 2 738 m³ d'eau économisés
- représentent 14 447 515 nouvelles bouteilles de 75 cl



Briques (3) > 198 tonnes recyclées

- équivalent à 7 615 385 briques de 1 L.
- 392 tonnes de bois + 1870 m³ d'eau économisés
- représentent 190 929 rouleaux de papier peint ou 1 336 500 rouleaux de papier toilette

(1) le PET est le plastique constituant les bouteilles plastiques transparentes (eau, soda...)

(2) le PEhd est le plastique constituant les bouteilles plastiques opaques (lait, jus de fruits, lessive liquides...)

(3) les briques sont les emballages de liquide alimentaire (lait, soupes, jus de fruit, etc.)

1.2 - Bilan des tonnages valorisés : maintien de la valorisation première

Les objectifs du Grenelle de l'environnement

Deux objectifs sont à viser dans le cadre du recyclage des emballages ménagers :

- Atteindre 75 % des emballages mis sur le marché recyclés : cet objectif n'est pas mesurable par collectivité mais au niveau national et européen (ex : un produit acheté ici peut être consommé et jeté à Bruxelles)
- Passer de 35 à 45 % de valorisation matière des déchets des ménages d'ici 2015

A SAVOIR

Depuis l'année 2001, les performances de collecte sélective du SMICTOM du Sud Est 35 dépassent les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Production annuelle	Ordures ménagères et refus de tri	Ratio en kg / habitant	Tonnages emballages recyclés	Ratio en kg / habitant	Bilan valorisation matière par recyclage
Performance 1998	21 998,00	223	6 408	65	22,56%
Performance 1999	22 686,00	230	7 048	71,7	23,70%
Performance 2000	23 455,00	223	7 851	74,76	25,08%
Performance 2001	25 147,00	223	9 347,14	83,11	27,10%
Performance 2002	25 478,00	226,5	9 474,88	84,24	27,11%
Performance 2003	24 631,10	222	9 298,18	86,91	27,40%
Performance 2004	24 408,05	222	9 408,87	87,95	27,82%
Performance 2005	22 741,00	218	9 988,29	95,68	30,52%
Performance 2006	23 993,00	220	10 701,46	98,01	30,84%
Performance 2007	24 342,00	221,3	10 936,13	100,15	31,00%
Performance 2008	24 039,79	199,43	11 161,83	92,6	31,71%
Performance 2009	23 737,26	196,91	10 902,99	90,44	31,47%
Performance 2010	23380,00	187,23	10595,00	84,85	31,18%

RAPPEL

La baisse des performances de l'année 2008 sont à mettre en lien avec l'actualisation de la population INSEE qui passe de 109 191 utilisée jusqu'en 2007 à 120 543 utilisée en 2008. Les performances baissent en 2010 mais à cause de la baisse des tonnages - le taux de recyclage reste identique aux années précédentes. Au regard des objectifs du Grenelle d'atteindre 45 % des déchets de valorisation matière des déchets des ménages, les efforts doivent se poursuivre pour le bien de la planète et des générations futures. Mais par valorisation matière on entend également le compostage.

5

PRÉVENTION COMMUNICATION

- PLPD
- SERD 2010
- Principales actions
 - Animations
 - Outils de communication

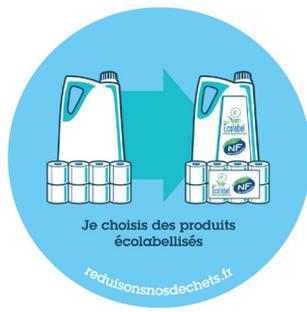
5 (PRÉVENTION - COMMUNICATION

1- Prévention

1.1 - Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

On entend par Prévention, l'ensemble des gestes qui permettent **d'éviter les déchets** (ex : je bois de l'eau du robinet pour éviter d'utiliser des bouteilles en plastique, ou je composte mes déchets de cuisine avec mes déchets verts du jardin pour éviter d'augmenter le poids de ma poubelle), mais aussi leur nocivité (ex : utiliser des piles rechargeables à la place de piles jetables et déposer les piles usagées aux bons endroits pour permettre leur recyclage, ou jardiner au naturel pour limiter l'utilisation de pesticides, ou encore acheter des produits d'entretien ménagers éco labélisés moins nocifs). Il s'agit d'arriver à **modifier les comportements de consommation** et modifier la gestion des déchets.

Le SMICTOM SE35 a signé en novembre 2009 un Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME. L'objectif de ce PLPD est de **réduire de -7%** la quantité de déchets collectés et traités d'ici à 2014, et aussi de **réduire la dangerosité** des déchets produits.



L'année 2010 a été consacrée à la réalisation **d'un diagnostic** sur le territoire du SMICTOM. Olivier HASLÉ, stagiaire au Syndicat à cette période, a mené ce travail qui a abouti à la rédaction d'un rapport disponible au SMICTOM. De ce diagnostic sont ressorties **les forces et faiblesses du territoire** :

- Territoire vaste : certains habitants éloignés, méconnaissance du SMICTOM et de lisibilité des communautés (moyens de communication, utiliser les relais locaux),
- Des territoires plus urbains (axe Vitré/Rennes et Janzé) qui regroupent près d'1/3 de la population dans ses villes (Vitré, Janzé, Châteaubourg, Châteaugiron, Noyal sur Vilaine) côtoient des territoires plus ruraux,
- Territoire vaste et région rurale qui favorise la pratique du compostage individuel,
- Peu d'habitats collectifs (3 % et 89 % sur Vitré),
- Nombreuses nouvelles zones d'aménagements : habitat collectif augmente,
- La population la plus représentée sur le territoire est composée de personnes de 20 à 59 ans, et cela principalement sur Vitré Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron : population active,
- La population de la partie sud du SMICTOM est plus âgée,
- Importance des déchets des écoles (95), des cantines scolaires, des maisons de retraite (20) et services techniques,

**RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.**





- Observation d'une baisse des tonnages (effet de crise et sensibilité environnementale) : consommation liée aux comportements alimentaires,
- Avec la crise, développement des demandes de renseignements sur l'éco consommation,
- Environ 13 % d'erreurs de tri, population investie dans le tri,
- Les gisements d'évitement majoritaires sont les déchets putrescibles, les textiles sanitaires et les papiers. En déchetteries, les apports de déchets verts, encombrants et gravats représentent plus de 75 % des tonnages.
- Suivis compliqués des déchets dangereux (entreprises et particuliers), et des professionnels en déchetteries (problème d'identification),
- Les communautés ou certaines grandes communes sont déjà engagées dans des programmes environnement et santé : Agenda 21, EPODE et Développement durable,
- Absence d'associations de consommateurs et peu d'associations d'environnement de grande envergure,
- Elus conscients des enjeux de la prévention.

Ce diagnostic nous a permis de mettre en évidence des actions principales et secondaires à travailler pour l'année 2 du Programme.

Chaque action de prévention rentre dans une thématique définie par l'ADEME. Le Syndicat s'engage à réaliser une action, par thématique et par an.

Dans un objectif de cohérence des messages et des pratiques, il est apparu nécessaire un rapprochement avec les services des communautés de communes et d'agglomération que le SMICTOM couvre afin de toucher les habitants du territoire. Des projets de convention de partenariat sont en cours de validation.

Ce domaine est vaste et **le Syndicat a choisi de s'impliquer en 2011 dans les actions suivantes :**

- Etre éco exemplaire sur ses consommations de papiers
- Distribuer des composteurs
- Informer/former sur le compostage domestique
- Informer sur l'éco consommation
- Détourner les objets réutilisables apportés en déchetteries en les donnant à Emmaüs (caisson 2^{ème} vie)
- Participer à un programme spécifique en direction des artisans et commerçants

Depuis fin 2010, le SMICTOM SE35 intervient sur ces thématiques avec les collectivités du territoire, les associations environnementales, les partenaires associés, l'ADEME et le Conseil Général.

Pour plus d'infos, RDV sur le site : www.reduisonsnosdechets.fr

1.2 - Quelques actions réalisées au cours de l'année 2010

En 2010, le SMICTOM Sud Est 35 a poursuivi la communication sur la commune d'Argentré du Plessis dans le cadre de l'opération test sur la tarification incitative. Les habitants ont été accompagnés tout au long de l'année pour mettre en place des solutions afin de réduire leurs déchets.

En mars, le SMICTOM était présent sur **le marché d'Argentré du Plessis**, pour répondre aux questions des habitants sur le tri et la prévention des déchets notamment.

En avril, ce sont plus de 60 élèves des écoles primaires qui ont été interpellés de façon ludique sur les possibilités de réduire leurs déchets, lors du **conte humoristique du « Lombric Fourchu, amoureux d'une étoile »** (par Iwan Laurent). Cette animation rentrait dans le cadre de la **Semaine du Développement Durable**. Des démonstrations de broyage à la déchetterie, de compostage, de lombricompostage ont complété ce programme, axant ainsi la démarche sur la prévention des déchets verts.





Dans le cadre de **l'expérimentation de tarification incitative** sur la commune d'Argentré du Plessis, des foyers se sont impliqués quotidiennement pendant l'année entière. **Ces 26 foyers** ont pesé les déchets qu'ils produisaient avant de les mettre à la collecte, en déchetterie ou au composteur. Ils ont pu appliquer de nombreux gestes pour diminuer leur production de déchets.

Des ateliers techniques ont également été proposés, permettant de découvrir pour l'un comment utiliser des produits d'entretien alternatifs plus écologiques et moins producteurs de déchets et, pour l'autre, les couches lavables.

Le SMICTOM SE 35 a par ailleurs tenu **des stands d'information sur le forum des associations** et lors de l'accueil des nouveaux arrivants en septembre.

Broyage, compostage et lombricompostage ont été à l'honneur lors de la **Foire de Retiers** en mars et **des portes ouvertes du Centre de tri** (en juin – 600 visiteurs).



1.3 - Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Comme chaque année, le SMICTOM SE35 a choisi de s'engager lors de cette semaine à mener **des actions de sensibilisation auprès du grand public**. Pour chacune de ces animations, du personnel du SMICTOM était présent ainsi que des élus du Syndicat.

ACTIONS RÉALISÉES

- **Conférence de Denis PÉPIN, le vendredi 19 novembre, à Argentré du Plessis, sur « Compostage et paillage, réduisez et valorisez vos déchets verts et de cuisine, pour un jardin fertile et facile ».**

=> Que faire des déchets de la cuisine au jardin ?

=> Comment fertiliser son jardin et l'entretenir d'une manière naturelle, écologique et économique tout en gagnant du temps ?

= une seule réponse à ces deux questions : le paillage du sol avec les déchets verts et le compostage.



- **Démonstration de broyage à la tondeuse, par l'association Vivre à Argentré, le samedi 20 novembre, à la déchetterie d'Argentré du Plessis.**

Après la théorie, la pratique !

Une animation concrète autour du composteur de la déchetterie, avec une démonstration de broyage de branchages à l'aide d'une simple tondeuse.

Le broyage est indispensable au compost de déchets de cuisine, mais sert aussi au paillage des sols.



- **Animation de la « Caravane Main Verte » du Pays de Fougères, à la Fête du Potage, le samedi 20 novembre, à Vitré.**

L'association Vitré Tuvalu organise tous les ans la Fête du Potage. Le SMICTOM soutient l'action et finance l'intervention de la Caravane Main Verte.

Au programme : échanges, conseils et démonstrations sur le jardinage au naturel, le compostage, le paillage avec broyats de déchets verts, de tontes mulching. Le but est de sensibiliser et accompagner les usagers à la démarche du jardinage au naturel.





■ **Installation d'un composteur pédagogique, le jeudi 25 novembre, à l'école Jean Louis Etienne, à Argentré du Plessis.**

Mise en place avec les enfants d'une classe de CLIS, d'un composteur pédagogique de 300 L. Une intervention en classe a été réalisée avec l'association Vivre à Argentré, pour sensibiliser les enfants à la pratique du compostage. Les élèves disposent de quelques bioseaux pour rapporter les déchets de cuisine de chez eux, afin d'alimenter le composteur de l'école et ainsi pratiquer, comprendre, assimiler et reproduire ce geste de réduction des déchets. Un suivi par l'animatrice Prévention est fait tous les 2 mois en classe et sur le terrain.



■ **Soirée-débat « Manger mieux pour jeter moins », le jeudi 25 novembre, à Vitré.**

L'association Vitré Tuvalu organise avec le soutien financier du SMICTOM cette soirée « débat » sur la réduction des déchets.

L'intervention de Gaël VIRLOUVET vise à sensibiliser sur nos achats et les bons gestes à adopter à travers ces quelques thèmes :

Pourquoi jeter moins ? Comment manger mieux, en jetant moins ? (emballages, choix des produits, produits locaux et de saison, compostage des restes), l'art de cuisiner les restes avec des idées de recettes.



■ **Inauguration du Caisson 2ème Vie, de la déchetterie de La Guerche de Bretagne, le samedi 27 novembre.**

Des techniciens, élus du SMICTOM et compagnons d'Emmaüs ont accompagné les usagers dans leurs dépôts d'objets. Le but étant d'inaugurer ce nouveau caisson et de sensibiliser les personnes à déposer dans celui-ci plutôt que de jeter dans les bennes. Ces objets seront valorisés ou réutilisés.

2- Communication

Le SMICTOM du Sud est Ille et Vilaine mène **des actions de sensibilisation et d'information** pour maintenir le geste de tri et améliorer la connaissance qu'ont les habitants du devenir des déchets lors de leur recyclage et de leur « 2ème vie ».

2.1 - Actions grand public



■ **10ème journée Porte Ouverte au Centre de tri des emballages recyclables.** Elle a touché plus de 600 visiteurs au mois de juin. La population conserve tout son intérêt pour les coulisses des déchets...

■ **Sensibilisation en habitat collectif.** Des techniciens du SMICTOM ont informé et renseigné les habitants du quartier Debussy à Vitré : (845 habitants touchés) sur les consignes de tri, afin de réduire les erreurs de tri trop fréquentes dans les collectifs.





2.2 - Animations dans les écoles et auprès des jeunes

A SAVOIR
Ce sont au total **750 enfants** de plus qui ont été touchés tout au long de l'année au travers des animations.

L'animatrice du SMICTOM intervient à la demande des écoles suite à un courrier d'information adressé à tous les **établissements scolaires du primaire** du territoire. Au total en 2010, près de **600 élèves ont été sensibilisés en classe, et ont visité le Centre de tri et le Centre de Valorisation des déchets ménagers.**

D'autre part, le SMICTOM mène régulièrement des ateliers dans le cadre de **"rando-challenge" et "rando-nature"** organisés par des écoles ou communautés de communes du territoire. Cette année, le conseil municipal des jeunes de la commune de Le Pertre a également organisé une animation le 05 juin : **« Les ordures ménagères, c'notre affaire »**. Le SMICTOM a répondu présent pour animer un stand sur le tri.

2.3 - Publications / Outils de communication

GRAND PUBLIC

- **En déchetterie =>** installation d'une **nouvelle signalétique** dans les 12 déchetteries du territoire,
- **L'Echo du tri =>** deux parutions à 52000 exemplaires (n° 23 en mai et n° 24 en octobre),
- **Site internet =>** www.smictom-sudest35.fr - Mis en ligne en 2007, le site internet du SMICTOM permet une information permanente des citoyens sur les actualités du SMICTOM, les consignes de tri, la collecte et les déchetteries,
- **Régllette Mémo-Tri =>** Outil pratique qui recense où jeter plus de 250 déchets,
- **Guide du Tri =>** qui informe les usagers sur les consignes de tri des déchets du Smictom,
- **Articles périodiques =>** dans les bulletins municipaux de certaines communes du territoire.

PUBLIC CIBLÉ

- **Enquête de perception TMO =>** auprès de 704 ménages du territoire sur la collecte des déchets ménagers,
- **SMICTOM Infos =>** lettre périodique d'information à destination des maires, conseillers municipaux, secrétaires de mairie des 74 communes du Syndicat,
- **Lettre aux gardiens =>** lettre mensuelle d'information à destination des 16 agents d'accueil en déchetteries,
- **Livret d'accueil des nouveaux agents d'accueil en déchetterie** (saisonniers).
- **Agenda scolaire =>** du Développement Durable de la Communauté de Communes du Pays Guerchais : Cet agenda est destiné à tous les élèves de son territoire, du primaire au lycée de la communauté,
- **Carte de vœux 2010 =>** envoyée aux partenaires, prestataires principaux ainsi qu'aux collectivités,
- **Plaquette DASRI, guide de l'utilisateur =>** des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

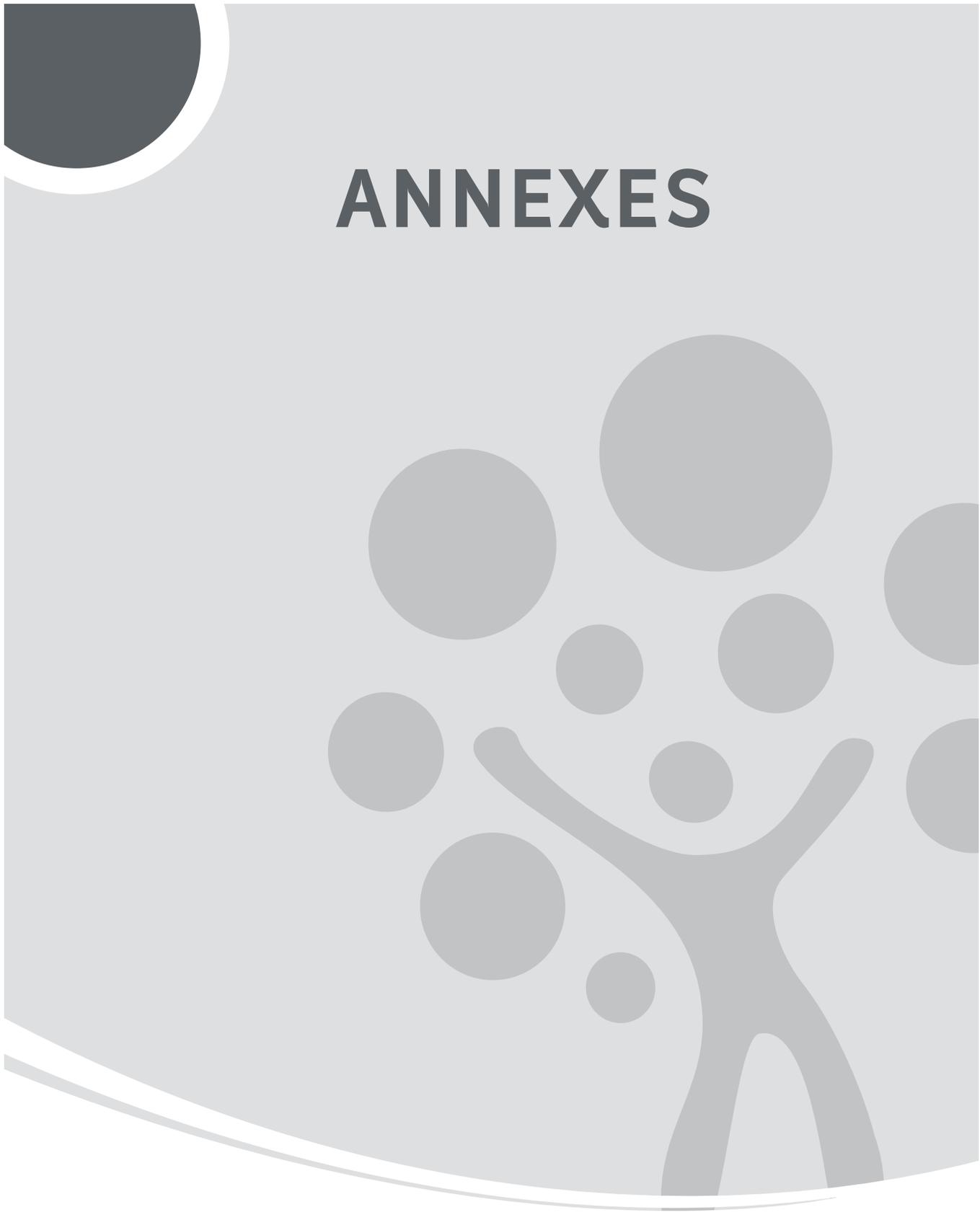




(LEXIQUE

- › **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie.
- › **AMF** : Association des Maires de France.
- › **AMORCE** : Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.
- › **CNR** : Cercle National du Recyclage, association visant à promouvoir le recyclage (www.cercle-recyclage.asso.fr).
- › **CS** : Collecte Sélective.
- › **CVED** : Centre de Valorisation Énergétique des Déchets ménagers et assimilés.
- › **DASRI** : Déchets d'Activité de Soins À Risques Infectieux.
- › **DEEE (ou D3E)** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.
- › **DIB** : Déchets Industriels Banals
- › **DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux.
- › **ÉCO-EMBALLAGES** : éco-organisme national ayant en charge le développement de la collecte sélective, et qui à ce titre subventionne les collectivités qui l'ont mise en place.
- › **ELA** : Emballage Liquide Alimentaire.
- › **INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.
- › **JRM** : Journaux Revues Magazines.
- › **MEDD** : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.
- › **OM** : Ordures Ménagères.
- › **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles.
- › **REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.
- › **RS** : Redevance Spéciale.
- › **SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.
- › **SDD** : Semaine du Développement Durable
- › **PLPD** : Programme Local de Prévention des Déchets
- › **SERD** : Semaine Européene de la Réduction des Déchets.
- › **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
- › **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.





ANNEXES





Annexe 1 - Liste des délibérations prises par le SMICTOM du Sud Est 35, en 2010

SCÉANCE	N° DÉLIBÉRATION	DATE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
Décision du Président	1	20 janvier 2010	DECHETTERIE : Acquisition de cadenas
Décision du Président	2	20 janvier 2010	ADMINISTRATION : Renouvellement de contrat de maintenance logiciels Millesime
Décision du Président	3	20 janvier 2010	DECHETTERIE : Acquisition de verrous
Décision du Président	4	20 janvier 2010	DECHETTERIE : Mission SPS pour réalisation de la déchetterie à Noyal sur Vilaine
Décision du Président	5	22 janvier 2010	DECHETTERIE : Location de barrières pour l'expérimentation de broyage d'encombrants sur les déchetteries
Décision du Président	6	29 janvier 2010	ADMINISTRATION : Acquisition de mobilier de bureau
Comité Syndical	1	30 janvier 2010	DECHETTERIE de Noyal sur Vilaine : Avenant n°1 au marché, lot 1 et 2
	2	30 janvier 2010	FINANCES : Débat d'orientations budgétaires
	3	30 janvier 2010	FINANCES : Tarif appliqué aux professionnels en déchetterie
	4	30 janvier 2010	FINANCES : Tarif des refus de tri
	5	30 janvier 2010	FINANCES : Tarif de la Redevance spéciale
	6	30 janvier 2010	FINANCES : Tarif des frais de reprographie des marchés
	7	30 janvier 2010	GESTION DU PERSONNEL : Modification au tableau des effectifs
	8	30 janvier 2010	GESTION DU PERSONNEL : Contrat aidé
	9	30 janvier 2010	GESTION DU PERSONNEL : Contrat collectif assurance prévoyance
Décision du Président	7	1er février 2010	OPERATION RI : transport des foyers témoins d'Argentré du Plessis
Décision du Président	8	1er février 2010	ADMINISTRATION : Acquisition d'un casque pour le standard téléphonique
Décision du Président	9	10 février 2010	COMMUNICATION : Frais de SACD lors d'une représentation
Décision du Président	10	10 février 2010	COMUNICATION frais de SACEM lors d'une représentation
Décision du Président	11	17 février 2010	DECHETTERIE : clôture soudée pour la déchetterie de Châteaugiron
Décision du Président	12	18 février 2010	DECHETTERIE : Panneau de chantier pour la future déchetterie de Noyal sur Vilaine
Décision du Président	13	18 février 2010	ADMINISTRATION : Achat de fourniture de bureau
Décision du Président	14	26 février 2010	COMMUNICATION : Spectacle dans le cadre de la semaine du développement durable
Décision du Président	15	1er mars 2010	COLLECTE : location d'un minibus
Décision du Président	16	8 mars 2010	COMMUNICATION : Réalisation tract erreur de tri
Décision du Président	17	9 mars 2010	DECHETTERIE : Bras télescopique pour opération test de broyage des encombrants
Décision du Président	18	9 mars 2010	DECHETTERIE : Modification de gardes corps
Bureau Syndical	01-BS-2010	9 mars 2010	COLLECTE ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI : Etude d'optimisation du centre de tri
Comité Syndical	1	13 mars 2010	COMMUNICATION : Plan de communication 2010
	2	13 mars 2010	COMMUNICATION : Subvention à la commune d'Argentré du plessis pour l'expérimentation de TI
	3	13 mars 2010	FINANCES : Approbation du Compte administratif 2009
	4	13 mars 2010	FINANCES : Approbation du Compte de gestion 2009
	5	13 mars 2010	FINANCES : Affectation des résultats financiers du Compte Administratif 2009
	6	13 mars 2010	FINANCES : Approbation du Budget 2010
	7	13 mars 2010	FINANCES : Expérimentation de TI, Tarif des composteurs individuels
	8	13 mars 2010	FINANCES : Changement des indices
	9	13 mars 2010	GESTION DU PERSONNEL : Contrat d'assurance des risques statutaires





	10	13 mars 2010	GESTION DU PERSONNEL : Gratification des stagiaires
	11	13 mars 2010	GESTION DU PERSONNEL : Création d'un poste d'adjoint administratif
	12	13 mars 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination 2009
	13	13 mars 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Modification des statuts du Syndicat
	14	13 mars 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Liste des marchés passés en 2009
	15	13 mars 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Nomination de représentants au Conseil de développement du Pays de Vitré
Décision du Président	19	15 mars 2010	DECHETTERIE : Frais de déplacement pour formation
Décision du Président	20	15 mars 2010	DECHETTERIE : remplacement convecteur pour la déchetterie de JANZE suite à vandalisme
Décision du Président	21	15 mars 2010	DECHETTERIE : Travaux pour sécuriser 4 déchetteries
Décision du Président	22	15 mars 2010	DECHETTERIE : Construction d'un mur à la déchetterie de Châteaubourg
Décision du Président	23	18 mars 2010	PREVENTION : Achat de composteurs dans le cadre de l'opération test d'Argentré du Plessis
Décision du Président	24	25 mars 2010	DECHETTERIE : Chargement encombrants lors de l'opération test de broyage
Décision du Président	25	26 mars 2010	COMMUNICATION : Réalisation de plaquettes DASRI
Décision du Président	26	30 mars 2010	COMMUNICATION : Photocopies des trombinoscopes
Décision du Président	27	31 mars 2010	DECHETTERIE : Réparation du local à la déchetterie de Martigné Ferchaud suite à dégradation
Décision du Président	28	1er avril 2010	DECHETTERIE : Raccordement électrique de la déchetterie de Noyal sur Vilaine
Décision du Président	29	6 avril 2010	DECHETTERIE : Achat de tee-shirts
Décision du Président	30	6 avril 2010	DECHETTERIE : Modification de garde-corps à la déchetterie de Châteaugiron
Décision du Président	31	7 avril 2010	ADMINISTRATION : Renouvellement abonnement Le Journal de Vitré
Décision du Président	32	7 avril 2010	ADMINISTRATION : Renouvellement adhésion à Idéal Connaissances
Bureau Syndical	02-BS-2010	7 avril 2010	COLLECTE ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI : Etude d'optimisation du service
	03-BS-2010	7 avril 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Fourniture de contenants, collecte et traitement des DASRI
	04-BS-2010	7 avril 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Location de contenants, collecte des films plastiques et bidons
	05-BS-2010	7 avril 2010	GESTION DES DECHETTERIES : délibération rectificative concernant le marché pour la vidange et le nettoyage des débourbeurs déshuileurs
Décision du Président	33	9 avril 2010	DECHETTERIE : Mise en place d'un réseau extranet sur 4 déchetteries
Décision du Président	34	9 avril 2010	DECHETTERIE : Expérimentation sur un traitement parallèle des déchets verts
Décision du Président	35	9 avril 2010	DECHETTERIE : Remplacement des menuiseries suite à vandalisme sur déchetterie de Val d'Izé
Décision du Président	36	14 avril 2010	ADMINISTRATION : achat de logiciel Gestion des Biens et module de dématérialisation des payes
Décision du Président	37	19 avril 2010	ADMINISTRATIION : achat d'enveloppes kraft
Décision du Président	38	23 avril 2010	PREVENTION : Animation d'un atelier pour fabrication de produits d'entretien naturels
Décision du Président	39	26 avril 2010	DECHETTERIE : Construction d'un mur en T sur la déchetterie de Vitré
Décision du Président	40	28 avril 2010	DECHETTERIE : Prestation de dératisation
Décision du Président	41	29 avril 2010	ADMINISTRATIION : acquisition d'un serveur informatique
Décision du Président	42	29 avril 2010	ADMINISTRATION : Formation sur un logiciel
Décision du Président	43	29 avril 2010	CVED : Besoin d'un service juridique
Décision du Président	44	3 mai 2010	COMMUNICATION : Tract Consignes de tri
Bureau Syndical	06-BS-2010	5 mai 2010	COLLECTE ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI : Rapport annuel 2009 Sita Ouest





	07-BS-2010	5 mai 2010	COLLECTE ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI : Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées
	08-BS-2010	5 mai 2010	CVED : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre POYRY (Réalisation des réseaux)
	09-BS-2010	5 mai 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 2LM (Déchetterie de Noyal)
Décision du Président	45	6 mai 2010	COMMUNICATION : Impression Echo du Tri
Décision du Président	46	7 mai 2010	ADMINISTRATION : Assistance juridique
Décision du Président	47	7 mai 2010	DECHETTERIE : Remplacement portes sur la déchetterie de la Guerche de Bretagne
Comité Syndical	1	10 mai 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Convention signée avec la CTE COMMUNES PAYS DE LOIRON pour 2010
	2	10 mai 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Statuts du Syndicat
	3	10 mai 2010	CVED : Réalisation du réseau de chaleur basse pression
Comité Syndical (suite)	4	10 mai 2010	CVED : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public signé avec NOVERGIE
	5	10 mai 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Avenant au marché d'évacuation et de traitement des déchets issus des déchetteries afin d'intégrer la déchetterie de Noyal sur vilaine
	6	10 mai 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Avenant au marché de travaux signé avec la Société THEARD dans le cadre du réaménagement de la déchetterie de Janzé
	7	10 mai 2010	FINANCES : Assujettissement des reprises de plastique à la TVA
	8	10 mai 2010	FINANCES : Signature d'une convention pour la versement anticipé du FCTVA
	9	10 mai 2010	FINANCES : Etat de non-valeur
	10	10 mai 2010	FINANCES : Constitution d'une régie de recettes pour les composteurs
	11	10 mai 2010	FINANCES : Signature des contrats de prêt pour le financement des projets du syndicat
	12	10 mai 2010	PERSONNEL : Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la Commune de Val d'izé pour la déchetterie
Décision du Président	48	12 mai 2010	DECHETTERIE : Réparation du local de la déchetterie de Martigné Ferchaud
Décision du Président	49	18 mai 2010	ADMINISTRATION : Réalisation d'enveloppes avec logo
Décision du Président	50	18 mai 2010	ADMINISTRATION : Distribution Echo du Tri
Décision du Président	51	18 mai 2010	DECHETTERIE : Mission de maîtrise d'œuvre pour 3 déchetteries
Décision du Président	52	26 mai 2010	DECHETTERIE . Achat d'ordinateurs portables
Décision du Président	53	26 mai 2010	COMMUNICATION : location de barnum
Décision du Président	54	26 mai 2010	ADMINISTRATION : Nouveau tarif postal
Décision du Président	55	31 mai 2010	COMMUNICATION : Imprimés pour les Portes Ouvertes
Décision du Président	56	31 mai 2010	COMMUNICATION : Annonces Portes Ouvertes
Décision du Président	57	1er juin 2010	COLLECTE : Tract règles de collecte
Décision du Président	58	2 juin 2010	COMMUNICATION : Location de Vaisselle
Décision du Président	59	3 juin 2010	DECHETTERIE : gardes corps sur déchetterie de Noyal sur Vilaine
Décision du Président	60	4 juin 2010	CVED : Assistance juridique
Décision du Président	61	7 juin 2010	CVED : Contrôle technique pour réalisation réseau
Décision du Président	62	7 juin 2010	CVED : Contrôle SPS pour réalisation réseau
Décision du Président	63	8 juin 2010	DECHETTERIE : achat produits d'entretien
Bureau Syndical	10-BS-2010	8 juin 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Rapport annuel Ecosys
	11-BS-2010	8 juin 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Rapport annuel Veolia Netra Propreté
	12-BS-2010	8 juin 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Marché pour la réalisation et pose de panneaux de signalisation
	13-BS-2010	8 juin 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Convention signée avec l'Association Vivre à Argentré dans le cadre de l'expérimentation de TI
	14-BS-2010	8 juin 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Convention de mise à disposition des locaux situés au 10 Rue de la Haie Robert
Décision du Président	64	9 juin 2010	DECHETTERIE : fermeture securise sur caissons maritimes
Décision du Président	65	11 juin 2010	DECHETTERIE : Frais de déplacement pour formation





Décision du Président	66	11 juin 2010	DECHETTERIE : frais de restauration pour formation
Décision du Président	67	16 juin 2010	COMMUNICATION : Annonce Collecte Eté
Décision du Président	68	17 juin 2010	COMMUNICATION : Impression Plaquette DASRI
Décision du Président	69	17 juin 2010	DECHETTERIE : Mission de vérification installations électriques
Décision du Président	70	22 juin 2010	ADMINISTRATION : réabonnement à La Gazette des Communes
Décision du Président	71	22 juin 2010	CVED : Architecte pour permis de construire
Décision du Président	72	28 juin 2010	CVED : réalisation panneau de chantier
Décision du Président	73	1er juillet 2010	DECHARGE : entretien terrain
Décision du Président	74	1er juillet 2010	DECHETTERIE : comptage à impulsion
Décision du Président	75	1er juillet 2010	DECHETTERIE : achat conteneur à huile
Décision du Président	76	1er juillet 2010	DECHETTERIE : achat ordinateur portable
Décision du Président	77	5 juillet 2010	DECHETTERIE : système de fermeture sécurisée sur conteneur
Bureau Syndical	15-BS-2010	5 juillet 2010	CVED : Rapport annuel NOVERGIE
	16-BS-2010	5 juillet 2010	DECHARGE DE CORNILLE : Mise en place d'une centrale photovoltaïque
Décision du Président	78	8 juillet 2010	DECHETTERIE : Désinfection des bacs pour la collecte du verre
Décision du Président	79	9 juillet 2010	DECHETTERIE : Achat de conteneurs maritimes
Décision du Président	80	15 juillet 2010	DECHETTERIE : Réalisation mémo déchetteries
Décision du Président	81	16 juillet 2010	ADMINISTRATION : Impression rapport annuel 2009
Décision du Président	82	16 juillet 2010	DECHETTERIE : Impression livret d'accueil en déchetterie
Décision du Président	83	21 juillet 2010	COLLECTE : Adhésifs pour conteneurs semi-enterrés
Décision du Président	84	3 août 2010	ADMINISTRATION : acquisition d'un photocopieur multifonction
Décision du Président	85	4 août 2010	COMMUNICATION : réalisation de réglettes mémotri
Décision du Président	86	10 août 2010	DECHETTERIE : Restauration d'une porte
Décision du Président	87	16 août 2010	COMMUNICATION : Réalisation d'enveloppes "vos outils pour bien trier vos déchets"
Décision du Président	88	16 août 2010	ADMINISTRATION : Achat de fourniture de bureau
Décision du Président	89	19 août 2010	PREVENTION : Conférence sur le compostage et le paillage
Décision du Président	90	27 août 2010	DECHETTERIE : Acquisition de cadenas
Décision du Président	91	3 septembre 2010	PREVENTION : Formation "Ambassadeur Prévention"
Décision du Président	92	14 septembre 2010	COMMUNICATION : Impression du 2ème Echo du Tri
Décision du Président	93	14 septembre 2010	COMMUNICATION : Distribution du 2ème Echo du Tri 2010
Bureau Syndical	17-BS-2010	14 septembre 2010	CVED : Rapport annuel POYRY
	18-BS-2010	14 septembre 2010	CENTRE DE TRI : Avenant au marché signé avec GIRUS pour l'optimisation du Centre de tri
Bureau Syndical	19-BS-2010	14 septembre 2010	ADMINISTRATION GENERALE : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un siège administratif
Décision du Président	94	16 septembre 2010	DECHETTERIE : construction d'un mur de clôture
Décision du Président	95	16 septembre 2010	DECHETTERIE : Désinfection des bacs pour la collecte du verre
Décision du Président	96	20 septembre 2010	DECHETTERIE : acquisition de souffleurs
Décision du Président	97	22 septembre 2010	ADMINISTRATION : renouvellement abonnement revue
Décision du Président	98	28 septembre 2010	DECHARGE : suivi environnemental de la décharge réhabilitée de Cornillé
Décision du Président	99	28 septembre 2010	DECHARGE : information aux habitants de Cornillé
Décision du Président	100	28 septembre 2010	ADMINISTRATION : renouvellement abonnement journal Ouest France
Décision du Président	101	5 octobre 2010	DECHETTERIE : réalisation de carnets de bons de dépôts
Décision du Président	102	6 octobre 2010	PREVENTION : Achat de composteurs dans le cadre de l'opération test d'Argentré du Plessis
Décision du Président	103	6 octobre 2010	DECHETTERIE : Formation habilitation électrique
Décision du Président	104	6 octobre 2010	TRI : Etude technique et financière
Décision du Président	105	8 octobre 2010	DECHETTERIE : Formation Prévention et secours
Décision du Président	106	11 octobre 2010	DECHETTERIE : Réalisation d'adhésifs
Décision du Président	107	11 octobre 2010	DECHETTERIE : Réalisation de panneaux d'entrée
Décision du Président	108	11 octobre 2010	DECHETTERIE : Aide juridique
Décision du Président	109	12 octobre 2010	ADMINISTRATION : fournitures d'agendas 2011
Décision du Président	110	12 octobre 2010	DECHETTERIE : Broyage des déchets verts





Bureau Syndical	20-BS-2010	12 octobre 2010	ADMINISTRATION GENERALE : mise à disposition de la déchetterie de Châtillon en vendelais pour concours
Décision du Président	111	18 octobre 2010	DECHETTERIE : réparation d'une fenêtre
Décision du Président	112	21 octobre 2010	DECHETTERIE : Formation
Décision du Président	113	21 octobre 2010	PREVENTION : Réunion publique
Décision du Président	114	21 octobre 2010	DECHETTERIE : Bornage et division d'une parcelle
Décision du Président	115	25 octobre 2010	COLLECTE : Impression de Tracts
Décision du Président	116	3 novembre 2010	DECHETTERIE : formation incendie
Décision du Président	117	3 novembre 2010	ADMINISTRATION : Location de vaisselle
Décision du Président	118	4 novembre 2010	ADMINISTRATION : impression entêtes de lettres
Comité Syndical	1	6 novembre 2010	ADMINISTRATION : Statuts du syndicat, annulation de la précédente délibération
	2	6 novembre 2010	ADMINISTRATION : Adhésion au projet LIFE +
	3	6 novembre 2010	ADMINISTRATION : Préparation des prochains marchés
	4	6 novembre 2010	CVED : Signature des contrats à intervenir avec les futurs clients du réseau de chaleur
	5	6 novembre 2010	CVED : Avenant au marché de travaux pour la réalisation du réseau de chaleur basse pression
	6	6 novembre 2010	GESTION DES DECHETTERIES : Convention avec l'Association Emmaüs dans le cadre de la collecte des objets de second vie
	7	6 novembre 2010	PERSONNEL : Renouvellement de la convention de mise à disposition avec la Commune de Châtillon pour la déchetterie
	8	6 novembre 2010	PERSONNEL : Mise à jour du tableau des effectifs
	9	6 novembre 2010	PERSONNEL : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
Décision du Président	119	30 novembre 2010	DECHETTERIE : achat de caisses croco
Décision du Président	120	30 novembre 2010	DECHETTERIE : Manutention de déchets verts
Bureau Syndical	21-BS-2010	30 novembre 2010	DECHETTERIE : Marché pour la fourniture de vêtement de travail
	22-BS-2010	30 novembre 2010	DECHETTERIE : Marché pour la fourniture de garde-corps
	23-BS-2010	30 novembre 2010	COLLECTE : tirages du tract erreur de collecte
	24-BS-2010	30 novembre 2010	COLLECTE : Avenant au marché pour la fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées
Décision du Président	121	10 décembre 2010	COLLECTE : Adhésifs "Les emballages et le papier à recycler"
Décision du Président	122	14 décembre 2010	ADMINISTRATION : achat de papier blanc pour 1 an
Décision du Président	123	14 décembre 2010	DECHETTERIE : impression de plaquette DASRI
Décision du Président	124	14 décembre 2010	ADMINISTRATION : cadeau de fin d'année
Bureau Syndical	25-BS-2010	15 décembre 2010	COLLECTE ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
	26-BS-2010	15 décembre 2010	CVED : Marché pour une assistance administrative à la passation des avenants
Comité Syndical	1	15 décembre 2010	ADMINISTRATION : Rapport Chambre Régionale des Comptes
	2	15 décembre 2010	ADMINISTRATION : Avenants : Départ des communes de la Mayenne
	3	15 décembre 2010	COLLECTE : Avenant : Presse à acier
	4	15 décembre 2010	DECHETTERIES : Marché pour l'aménagement des déchetteries d'Argentré, Châteaugiron et Châteaubourg
	5	15 décembre 2010	DECHETTERIES : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des déchetteries d'Argentré, Châteaugiron et Châteaubourg
	6	15 décembre 2010	PREVENTION : Programme local de prévention avec l'Ademe
	7	15 décembre 2010	FINANCES : Admission en non-valeur
	8	15 décembre 2010	FINANCES : Débats d'orientations budgétaires
	9	15 décembre 2010	FINANCES : Décision modificative n°1 au budget primitif
	10	15 décembre 2010	PERSONNEL : Régime indemnitaire
	11	15 décembre 2010	PERSONNEL : Indemnité d'astreinte
Décision du Président	125	17 décembre 2010	DECHETTERIES : Remplacement d'une porte d'entrée (effraction)
Décision du Président	126	17 décembre 2010	DECHETTERIES : Remplacement d'un vitrage suite à effraction
Décision du Président	127	23 décembre 2010	DECHETTERIES : Inauguration de la déchetterie de Noyal
Décision du Président	128	23 décembre 2010	COMMUNICATION : cartes de vœux 2011



Annexe 1 bis - Liste des marchés conclus en 2010

OBJET DES MARCHES PUBLIES EN 2010	DATE DU MARCHÉ	TITULAIRE	CODE POSTAL
Marché de Fournitures			
20 000 à 49 999 € HT			
Achat de panneaux d'information des filières de tri des déchets dans les déchetteries du SMICTOM	24/06/10	SELF SIGNAL	35577
125 000 à 192 999 € HT			
Fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers	02/06/10	LOT 1 - SULO LOT 2 - TEMACO	95100 13793
Marché de Services			
20 000 à 49 999 € HT			
Assistance technique et juridique dans le cadre d'un appel d'offres pour la collecte et le tri des déchets ménagers et assimilés	21/12/10	SP 2000	75000
Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction de locaux administratifs pour le syndicat	29/09/10	ARCHITECTE LOUVEL ET ASSOCIES	35500
50 000 à 89 000 € HT			
Etude d'optimisation Service des déchets	"28/04/2010 "	"LOT 1 - ABBD LOT 2 - CADRE EN MISSION"	75009 44000
Marché de Travaux			
50 000 à 89 999 € HT			
Fourniture et pose de garde-corps sur des déchetteries du SMICTOM du sud est 35	16/12/10	SARL MCS	56300
193 000 à 999 999 € HT			
Aménagement des déchetteries des communes d'Argentré, Châteaubourg et Châteaugiron	30/12/10	PIGEON	35370
1 000 000 à 2 999 999 € HT			
Création d'un réseau de chaleur basse pression à partir du CVED de Vitré	10/06/10	LOT 1 - WANNITUDE LOT 2 - SIETAR ET VTI	69001 56400

Annexe 2 - Planning de collecte par commune - année 2010

PLANNING HEBDOMADAIRE DE COLLECTE DES COMMUNES DU SMICTOM DU SUD EST D'ILLE ET VILAINE						
	Ordures Ménagères (OM) + Collecte Sélective (CS)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Ordures Ménagères (OM) + Collecte Sélective (CS)			Verre + Collecte Sélective (CS)		Ordures Ménagères (OM)
1	OM+CS St Cyr, Le Pentre		Le Theil, Marcillé Robert 2,	Châteaugiron camp, Domboup camp, Ossé	Val d'Izé, Montreuil (Gérard) allé	Visseiche, Arbrissel, Etreilles bourg
2	OM+CS NOYAL (CS+VERRE)		Bais	Pocé 1, St Jean, Cornillé	St Pierre 1, Launay, Bréal	Rannée, Drouges, Mousse
3	OM+CS La Chapelle Erbrée 1, Erbrée		Louvigné 1, Louvigné camp 1, Torcé	Servon camp, Champeaux, Pocé 2	Bourgon, St M'Hervé, Montautour,	Eancé, Martigné camp, axe Chelun
4	OM+CS Vitré S2 (OM)		St Didier, Chancé, Louvigné camp 2	Balazé (OM+CS)	Princé, Châtillon, Montautour,	Moutiers, Availles, La Selle Guerchaise, La Guerche camp,
5	OM+CS Mondevert, Vitré camp, Etreilles camp,		Coësmes, Thourie,	St Pierre la Cour (CS+verre), Argentré 1 (CS+verre)	Marpiré, Landavran 1, Val d'Izé, Châteaubourg camp (OM+CS),	Retiers 1 (OM), Argentré camp
6	OM+CS Vitré S5 (OM), Vitré campagne, La Chapelle Erbrée 2		Boistrudan, Moulins 2, Essé 1,	Amanlis, St Aubin du Pavail	Noyal (OM+CS) + GPO	La Guerche bourg (OM)
7	OM Side Hyper-Centre - Vitré bourg S1+ Chateaubourg		Janzé bourg	Châteaugiron bourg	Châteaubourg bourg, St Pierre 2	La Guerche bourg, Etreilles bourg sud,
8	OM Tradi Vitré bourg S3		Janzé + Hyper centre	Châteaugiron bourg	Châteaubourg bourg	Martigné bourg, Retiers 2
9	CS+Verre caissettes Châteaugiron (sauf hypercentre), Veneffles		Châteaubourg, Servon bourg, Châteaugiron hypercentre	Martigné, La Guerche 2, Argentré 2	Etreilles, Janzé 2, Retiers	Vitré S1
10	CS+Verre caissettes Domboup, Châteaugiron		Châteaubourg,	la Guerche 1	Janzé 1	Vitré S2
11	OM+CS Vitré S1 (OM)		Brie, Janzé camp,	Servon bourg (OM), St Aubin des Landes, Pocé 4	Mécé, St Christophe, Montreuil des Landes, Taillis, Landavran	Retiers camp, Forges, Chelun,
12	OM+CS St Germain, Gennes, Brielles		Piré / Seiche	Domagné, Pocé 3	Retiers (CS+VERRE), Montreuil ss Pérouse (+ Gérard)	Vergeal, Domalain
13	OM Argentré Bourg 1 (OM)		Janzé bourg (OM) - Hyper Centre - Marcillé	Domboup bourg (OM), Châteaugiron (OM), Veneffles (OM), Marché de Noyal	Noyal (OM)	Vitré S3 (CS+VERRE)
14	verre bacs Domboup, Châteaugiron, Amanlis, St Aubin du Pavail, Ossé, Servon, St Didier, Domagné, Cornillé, Noyal Sur Vilaine		Eancé, Chelun, Forges, Drouges, Retiers, Martigné, Marcillé, Bais, piré sur seiche 4 bacs, Janzé, Brie,	Val d'Izé, Marpiré, Châteaubourg, Saint Jean Sur Vilaine, Vitré, Arbrissel, Rannée, Champeaux, Mousse, La guerche, La Selle Guerchaise, Availles sur Seiche, Moutiers, Visseiche,	Gennes, St Germain, Domalain, St Pierre, Bréal, Mondevert, St Cyr, Le Pentre, La Chapelle, Erbrée, Launay, Bourgon, St M'Hervé,	Montreuil des Landes, Mécé, St Christophe, Taillis, Landavran, Montreuil ss Pérouse, Pocé, St Aubin des Landes, Montautour, Princé, Balazé, Châtillon, Etreilles
15	OM+CS Hypercentre OM Tournée verre : Argentré du plessis, Brielles, Louvigné de bas, Torcé, Vergéal - Grue / Colonne + GPO		St Colombes, Janzé camp, Coësmes, Le Theil de Bretagne, Essé 2, Marcillé Robert 1, moulins 1, Piré sur seiche 2, Charcé PRG.	Essé, Thourie, Coësmes, Ste Colombe, Le Theil, Boistrudan, Piré, Chancé, Moulins+déchetterie de Vitré + colonnes	Carton Hyper-Centre + Noyal OM + Colonne + Val D'Izé + Taillis (OM)	Hyper-Centre - Colomes
16	OM					Hyper Centre - GPO Vitré, Chateaugiron, Chateaubourg

* GPO (Gros Producteurs d'Ordures ménagères (écoles, maisons de retraite, ...))



Annexe 3 A - Fiche technique du centre de tri du SMICTOM SE 35



1. Identification administrative

- **Localisation** => rue Pierre et Marie Curie à Vitré (35500)
- **Maitre d'ouvrage et propriétaire** => SMICTOM SE 35
- **Maitre d'œuvre** => DDAF (équipement), Ville de Vitré (VRD) et cabinet Orain-Pellerin (bâtiment)
- **Nombre de communes rattachées** => 74 en 2010 soit 124 871 habitants
- **Nombre de communes clientes** => 51 en 2010 soit 73 387 habitants
- **Total** => 125 communes soit 198 258 habitants
- **Exploitant du site** => Sita Ouest
- **Durée du contrat** => du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2011
- **Date de mise en service** => mars 2000
- **Date de l'inauguration** => 15 avril 2000



2. Identification technique

- **Site** => surface totale de 10 000 m²
- **Equipements extérieurs** => pont bascule de 18 m, deux alvéoles de stockage (verre)
- **Bâtiments** =>
 - > Surface de 2 325 m²
 - > Deux bureaux – deux vestiaires – une salle de repos- une salle de réunion soit une surface de 215 m²
 - > Un hall de réception de 733 m²
 - > Un hall de tri de 1 207 m²
 - > Une cabine de tri de 170 m²
- **Process de tri (voir schéma ci-dessous)** =>
 - > un ouvreur de sacs
 - > un trommel
 - > un séparateur balistique (corps creux / corps plats)
 - > une ligne de tri des corps creux
 - > deux lignes de tri des corps plats
 - > un over band
 - > une presse à acier
 - > une presse à balles
- **Déchets triés** =>
 - > Emballages creux (Briques alimentaires acier, aluminium, plastiques)
 - > Emballages plats (cartonnettes) et journaux/revues/magazines
- **Déchets en transit** =>
 - > Cartons de déchetteries (mise en balles – stockage)
 - > Verre (stockage)



3. A quoi sert le centre de tri ?

- **Réceptionne et stocke** =>
 - > les emballages et journaux/revues/magazines collectés en sacs jaunes et bacs jaunes
 - > le verre d'emballages ménagers collectés en bacs ou caissettes vertes
 - > les cartons de déchetteries
- **Trie et conditionne** =>
 - > Les emballages ménagers matériau par matériau : Plastiques (PET clair, PET Foncé, PEHD), aluminium, acier, briques alimentaires
 - > Les journaux/revues/magazines (stockage en vrac)





- **Stocke et conditionne =>**

- > Les cartons de déchetteries

- **Met à disposition =>**

- > les matériaux conditionnés ou en vrac pour les recycleurs qui affrètent des camions de transport

- **Les refus de tri =>**

- > en moyenne, 11 % des déchets déposés dans les sacs/bacs jaunes sont des erreurs de tri qui sont incinérées (CVED du SMICTOM SE35) après passage sur la chaîne de tri.

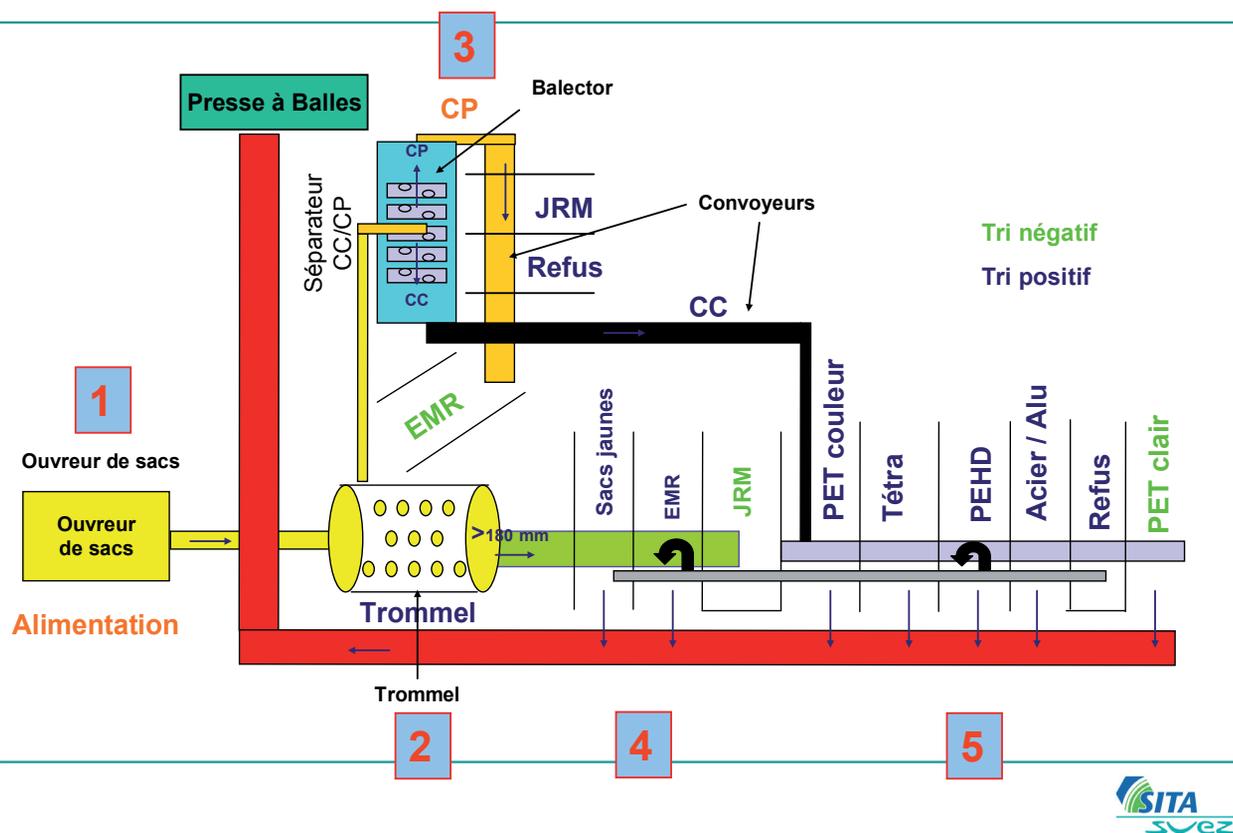
4. Qui assure le tri ?

Au-delà des trieurs mécaniques (trommel et séparateur balistique), deux équipes de 13 trieurs travaillent à la séparation des matériaux, flux par flux. Un conducteur d'engins assure l'approvisionnement de la chaîne - la mise en balle des matériaux - le chargement des camions des recycleurs. Un électro mécanicien assure le bon fonctionnement des machines. Ils sont encadrés par un chef d'équipe.

PROCESS DE TRI

Le process de tri a été modifié du fait du démarrage d'une collecte sélective en sacs de tri. Cette modification vous est présentée ci-dessous :

Schéma du process





Annexe 3 B - Fiche technique du Centre de Valorisation Énergétique des déchets



1 - Identification administrative

- **Localisation** => Vitré
- **Maître d'ouvrage** => Smictom du Sud Est 35
- **Arrêté d'autorisation** =>
 - > Juin 1987 et complémentaire de mars 1993
 - > Nouvel arrêté au 02 novembre 2005
- **Nombre de communes rattachées** => 74 en 2010
- **Population concernée** => 125 653 habitants en 2010
- **Exploitant** => Norvergie Ouest
- **Echéance du contrat d'exploitation** => 2018
- **Maître d'œuvre construction** => DDAF 35
- **Assistance technique depuis 01/01/08** => POYRY SAS

2 - Identification technique



- **Date de mise en service** => Juillet 1988
- **Type de four** =>
 - > Un four oscillant (Laurent Bouillet Industrie), d'une capacité nominale de 4 t/h à PCI 1700 th/t
- **Nature des déchets traités** =>
 - > Ordures ménagères : 87%
 - > DIB : 13 % (% incinérés et non entrant)
- **Fonctionnement** =>
 - > 24 h/24 - avec un arrêt de 48 h toutes les 6 ou 7 semaines, pour nettoyage, et un arrêt annuel de 4 semaines (1 en mai, 3 en octobre)
 - > 8 000 heures annuelles de fonctionnement en moyenne
- **Personnel** => 12 personnes
- **Réception des déchets** =>
 - > 1 pont-bascule 50 T déclassé à 30T
 - > Les ordures ménagères sont déchargées dans une fosse de 700 m³ sous hall couvert, elles sont reprises au grappin
- **Incinération** => Four oscillant – Temps de séjour : 2 h
- **Valorisation énergétique** =>
 - > La production de vapeur est assurée par une chaudière d'environ 5 MW produisant 8 t/h de vapeur 35 bars - 300° C. Cette vapeur est détendue dans un turboalternateur à contrepression de 240 kW couvrant 80 % des besoins de l'usine. La vapeur est dirigée via deux réseaux de chaleur vers KERVALIS (société de fabrication de produits alimentaire pour chien et chat), Cooper (société de sous-traitance automobile), d'octobre à mai pour le chauffage.
- **Traitement des fumées** =>
 - > Traitement par procédé sec; injection de chaux et de charbon actif pour le traitement des dioxines. Les gaz sont récupérés au niveau du filtre à manches. Un analyseur Environnement SA a été installé en 2003
- **Les mâchefers** =>
 - > Leur production représente 13 % des entrants en moyenne
 - > Ils sont criblés et déferrailés
 - > Ils sont valorisés (quai structure) sur le CET de classe II à Saint-Fraimbault
 - > Les ferrailles sont stockées puis envoyées chez PréferNord pour recyclage
- **Les REFIOM** =>
 - > Leur production représente 4,5 % des entrants en moyenne
 - > Ils sont transportés vers le CET de classe 1 de Champteussé sur Baconne et géré par la Société SEDA



3 - Bilan matières

Année	Quantités entrantes (t/an)				Evacuation(1) CET II t/an	Mâchefers t/an	REFIOM t/an	Ferrailles t/an
	OM		DIB					
1992	21 188	95 %	1 553	5 %	7 454	6 414	677	741
1993	26 107	99 %	367	1 %	1 500	6 316	608	1 097
1994	26 779	98 %	486	2 %	1 500	6 365	680	1 154
1995	25 474	98 %	468	2 %	2 024	5 988	917	956
1996	23 438	99 %	274	1 %	3 099	5 280	722	942
1997	24 534	98 %	420	2 %	1 558	5 010	620	1 129
1998	24 467	97 %	756	3 %	1 927	4 573	945	458
1999	26 063	95 %	1 358	5 %	1 447	4 822	1 169	342
2000	25 161	94 %	1 521	6 %	2 806	4 377	1 193	528
2001	23 784	91%	2 256	9%	2 292	4 623	1 269	366
2002	24 001	90%	2 711	10%	1 773	4 598	1 274	305
2003	22 466	88%	2 991	12%	1 583	4 247	1 216	329
2004	22 790	89%	2 828	11%	1 902	4 371	1 209	274
2005	22 915	89%	2 787	11%	1 175	3 920	1 161	235
2006	23 231	89%	2 839	11%	2 198	3 973	1 024	234
2007	24 169	90%	2 603	10%	1906	3 955	1 159	339
2008	23 839	87%	3 224	13%	1 391	3 921	1 265	457
2009	23 527	83%	4 309	17%	1 849	3 568	1 258	629
2010	23 394	86%	3 458	14%	1 779	3 551	1 222	644

(1) Liée aux arrêts techniques

4 - Bilan énergétique

Année	Energie totale	Energie vendue	Total énergie valorisée
	MWh	MWh	%
1992	32 555	18 344	56
1993	34 974	25 143	72
1994	36 803	27 103	74
1995	38 436	25 155	70
1996	32 787	27 310	65
1997	41 609	25 235	61
1998	42 404	23 305	55
1999	41 483	28 532	69
2000	36 064	25 039	69
2001	39 789	20 618	52
2002	43 590	24 724	57
2003	42 342	23 077	55
2004	40461	23 084	57
2005	40499	21 027	52
2006	43 227	22 089	51
2007	44 355	23 805	54
2008	44 038	22 288	51
2009	47 713	22 041	46
2010	46299	21752	47

Le soutien à la valorisation énergétique

Contrairement à la mise en Centre d'Enfouissement Technique, la valorisation énergétique par incinération est soutenue financièrement par Eco-Emballages.

Les trois conditions qui déclenchent ce soutien sont les suivantes :

- Incinérateur aux normes : Le CVED de Vitré répond à ce critère
- Incinérateur avec récupération d'énergie : Le CVED de Vitré répond à ce critère
- Mise en place d'un programme parallèle de collecte sélective des ordures ménagères : Le SMICTOM de Vitré répond à ce critère

La recette obtenue par le SMICTOM tient compte du résultat de la performance de collecte sélective ainsi que du gisement d'ordures ménagères incinérées.



5 - Commission Locale d'Information et de Surveillance

Dans le cadre de l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique des déchets ménagers et assimilés et suite aux travaux de mises aux normes, la Préfecture a demandé que soit mis en place **une Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S)**. La CLIS présidée par le Préfet ou son représentant, est une instance d'information, de concertation et de dialogue ayant pour but d'informer le public sur les effets des activités de l'installation de déchets sur l'environnement et la santé et lui permettre par l'intermédiaire de ses représentants de faire part de ses remarques et interrogations. La CLIS est informée régulièrement, par l'exploitant, du fonctionnement de l'installation afin d'exercer correctement son rôle de surveillance. La Commission se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an.

Annexe 4 - Fiche technique de la Décharge de Cornillé



1 - Identification administrative

- **Localisation** => Cornillé
- **Maître d'ouvrage** => Smictom du Sud Est 35
- **Nombre de communes rattachées** => 74
- **Population concernée** => 125 653 habitants en 2010
- **Exploitant** => sans - arrêté de fermeture le 14 décembre 1999
- **Maître d'œuvre construction** => Burgeap
- **Entreprise de travaux** => Charrier TP Ets Guinde, Pigeon, Le Caignard

2 - Identification technique

- **Date d'autorisation d'ouverture** => arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter le 28/07/1976
- **Date de mise en service** => 1978
- **Date de fermeture** => arrêté préfectoral de fermeture prononcé le 14/12/1999
- **Équipement** =>
 - > terrain de 80 135 m²
 - > un pont bascule de 9 m
 - > emprise de la décharge : 65 000 m²
- **Nature des déchets traités** => déchets ménagers bruts du SMICTOM, déchets verts et mâchefers
- **Travaux de réhabilitation** => démarrage en janvier 2000

Réception des travaux en octobre 2000 qui comprennent :

- > Un remodelage général pour constitution des pentes favorisant le ruissellement des eaux pluviales sur le sommet de la décharge (pentes de 3% à 5 %), ce remodelage serait obtenu à priori au moyen d'un apport à 30 000 m³ de matériaux,
- > La mise en place d'un dispositif de dégazage « passif » constitué de 30 puits et d'un réseau de drains en couverture (la production de biogaz par les ordures broyées est à juste titre considérée comme faible et ne justifiant pas un captage actif avec incinération),
- > La mise en place d'une couverture constituée d'un géocomposite-bentonitique surmonté de 80 cm de matériaux terreux et de 20 cm de terre végétale, comportant également un réseau de drainage des eaux pluviales intégré dans la couche de terre et végétalisé,
- > La création en périphérie du site sur environ 1000 ml d'un drain 10m² chacune 1000 ml d'un drain de pied de talus pour captage des lixiviats et d'un fossé externe de collecte des eaux de ruissellement,
- > L'aménagement d'un stockage pour le traitement des lixiviats . deux cuves de 10 m³ chacune.





SMICTOM DU SUD EST 35

- Parc d'activités
de Plagué
- **10 rue de la
Haie Robert**
- 35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

Fax : 02 99 75 05 58

contact@smictom-sudest35.fr

Papier
100 %
recyclé



www.smictom-sudest35.fr